

*Sophia*

Studi interdisciplinari sul mondo antico

Collana fondata e diretta da  
ELISABETTA BERARDI, MARIA PAOLA CASTIGLIONI,  
MARIE-LAURENCE DESCLOS, PAOLA DOLCETTI

*Comitato scientifico*

Alcorac Alonso Déniz (CNRS, HiSoMA - UMR 5189), Bernardo Berruecos (Universidad Nacional Autónoma de México), Cecilia D'Ercole (École des Hautes Études en Sciences Sociales), Marcos Martinho Dos Santos (Universidade de São Paulo), Létitia Mouze (Université Toulouse-Jean Jaurès), Vinciane Pirenne-Delforge (Collège de France), Xavier Riu (Universitat de Barcelona).

*I volumi pubblicati in questa collana sono sottoposti a un processo di peer review  
che ne attesta la validità scientifica.*

*L'héritage d'Aristote aujourd'hui :  
science, nature et société*

*Actes de la rencontre interdisciplinaire organisée à l'Institut  
d'Etudes Scientifiques de Cargèse du 5 au 8 mars 2019  
par la Fédération de Recherche Environnement et Société  
(FR CNRS 3041 FRES)*

*sous la direction de*  
Françoise Graziani et Pierre Pellegrin



Edizioni dell'Orso  
Alessandria

*Cet ouvrage a reçu le soutien de la Fédération de Recherche Environnement et Société et de l'Università di Corsica Pasquale Paoli.*

© 2020

Copyright by Edizioni dell'Orso s.r.l.

15121 Alessandria, via Rattazzi 47

Tel. 0131.252349 - Fax 0131.257567

E-mail: [info@ediorso.it](mailto:info@ediorso.it)

<http://www.ediorso.it>

Redazione informatica e impaginazione: ARUN MALTESE ([www.bibliobear.com](http://www.bibliobear.com))

Grafica della copertina a cura di PAOLO FERRERO ([paolo.ferrero@nethouse.it](mailto:paolo.ferrero@nethouse.it))

*È vietata la riproduzione, anche parziale, non autorizzata, con qualsiasi mezzo effettuata, compresa la fotocopia, anche a uso interno e didattico. L'illecito sarà penalmente perseguibile a norma dell'art. 171 della Legge n. 633 del 22.04.1941*

ISSN 2704-8810

ISBN 978-88-3613-116-7

# L'héritage aristotélicien



DAVID LEFEBVRE

Aristote sur le sommeil de l'embryon et du nouveau-né  
(GA V 1, 778b20-779a26)<sup>1</sup>

L'une des questions les plus discutées de l'embryologie antique, dans les traditions philosophique et médicale, fut celle de l'animation de l'embryon : à partir de quel moment possède-t-il une âme et quel type d'âme possède-t-il alors ? Aristote est connu pour avoir défendu la position d'une animation progressive ou graduelle de l'embryon<sup>2</sup>. Formulée ainsi, cette thèse est bien sûr encore vague. Si l'on prend comme repère l'alternative exprimée au début de l'*Ad Gaurum*, traité néoplatonicien sur l'animation de l'embryon, la question est celle de savoir si l'embryon est un ζῷον ou bien s'il vit seulement *phytikós*, soit « comme une plante »<sup>3</sup>. La traduction de ζῷον est délicate dans ce contexte, mais la distinction entre deux manières de « vivre » (ζῆν) permet de traduire par « animal ». Les stoïciens sont (avec Porphyre, l'auteur très probable de ce texte) les représentants les plus connus de la thèse de la vie végétative de l'embryon, qui ne devient animal qu'au moment de la naissance<sup>4</sup>. La première position, celle de la vie animale, défendue par Aristote, devrait donc signifier, en vertu de ce gradualisme, que, chez les animaux et les êtres humains, l'embryon possède d'abord une âme nutritive et reproductrice, celle de la plante, puis l'âme sensitive des animaux et enfin l'intellect chez les êtres humains<sup>5</sup>. Certaines formulations d'Aristote dans la *Génération des animaux* pourraient aller dans ce sens<sup>6</sup> ; il faut

<sup>1</sup> Ce texte est la version remaniée de l'exposé prononcé dans le cadre du colloque organisé par Françoise Graziani à Cargèse. Qu'elle trouve ici l'expression amicale de ma reconnaissance pour la générosité de son accueil dans ce lieu magnifique dans le cadre d'une rencontre qui m'aura fait relire autrement Aristote et pour sa patience en tant qu'éditrice de ce volume.

<sup>2</sup> Voir Congourdeau 2007, 306-307 ; Wilberding 2016, 329-342 ; Connell 2016, 175.

<sup>3</sup> *Ad Gaurum*, Kalbfleisch, I 1, 4-5 : [...] πότερον χορῆ ζῶα ἠγγεῖσθαι τὰ ἔμβρυα ἢ φυτικῶς ζῆν αὐτὰ μόνον [...]. Le traité est adressé à un certain Gaurus ; il a été attribué à tort à Galien (qui soutient une position gradualiste) ; mais, depuis Kalbfleisch, son premier éditeur moderne, on l'attribue au néoplatonicien Porphyre. Voir une traduction française et anglaise dans Porphyre, *Sur la manière dont l'embryon reçoit l'âme*, 2012 et anglaise dans Porphyre, *To Gaurus, On how embryos are ensouled and on what is in our power*, 2011.

<sup>4</sup> Voir Gourinat 2008, 59-77, qui précise cette position.

<sup>5</sup> Comme le dit Aristote en *Met.* Λ 9, 1074b17-18, l'intellect qui ne pense rien est « comme celui qui dort », mais le sommeil des embryons (des animaux et des êtres humains) n'est pas concerné par l'apparition de l'intellect et, chez l'être humain, cette dernière pose des difficultés spécifiques exposées en *GA* II 3 que nous ne pouvons envisager ici. Sur ce sujet, on pourra se reporter à Moraux 1955 et Caston 1999 ; sur le passage de Λ 9, voir Bague 1988, 443-444.

<sup>6</sup> Voir, par exemple, *GA* II 3, 736a35-b2.

en fait résister à un gradualisme hiérarchisé et discontinu de ce type : en effet, pour Aristote, dès le début de la génération, l'embryon est un animal en puissance. Il y a bien une animation progressive, mais elle ne consiste pas dans l'apparition successive des différentes puissances de l'âme (végétative, puis sensitive, puis motrice, etc.), et ce pour deux raisons : d'une part, l'âme sensitive de l'embryon, qui définit son statut d'animal, s'actualise *in utero* et après la naissance, sans que cela implique que l'âme végétative de l'embryon soit elle-même alors entièrement actualisée ; d'autre part, la modalité d'actualisation de l'âme sensitive chez l'embryon et le nouveau-né ne correspond pas à celle de l'adulte chez lequel, généralement, perception et veille au sens propre coïncident et s'opposent au sommeil.

Dans ce débat sur l'animation de l'embryon, plusieurs phénomènes sont utilisés comme argument, principalement le mode de nutrition, les mouvements et la respiration. On s'intéressera ici au critère du sommeil que les différents partis prennent rarement en compte, sans doute pour une raison simple : à première vue, l'inactivité ne peut être une preuve de l'animation ou encore, confondu avec la simple immobilité, caractère qu'il partage avec la mort, le sommeil ne peut passer pour une fonction vitale<sup>7</sup>. Mais, dans la perspective aristotélicienne, le sommeil est au contraire une expérience cruciale de l'animalité de l'embryon : puisque, selon Aristote, le sommeil implique la sensation (il en est une privation), l'être qui dort est en puissance un être qui perçoit. Si l'embryon dort véritablement *in utero*, il devra aussi pouvoir s'éveiller et percevoir, ce qui implique qu'il possède l'âme sensitive ; l'embryon, s'il dort, est donc déjà un animal. Cette conséquence est juste, mais il reste à savoir si l'embryon dort *vraiment*. Or le fait est difficile à établir, dans le cas de l'embryon et, plus largement, des enfants nouveau-nés<sup>8</sup>. L'embryon et le nouveau-né mènent en

<sup>7</sup> Hypnos et Thanatos sont deux frères de Nuit (Homère, *Iliade*, XIV, v. 230-231 ; Hésiode, *Théogonie*, v. 212, 756-766) ; chez le doxographe Aëtius, les causes du sommeil et de la mort sont traitées ensemble (voir V 25 sur Aristote). Sur ce couple de frères jumeaux, voir la nouvelle édition de Ramnoux 2020, notamment 40-43. Comme le dit Aristote dans le texte que nous commenterons, le sommeil semble un « intermédiaire » entre le non-être et l'être. Aristote se souvient peut-être ici de la parole d'Anaxagore (59A34 DK) : δύο ἔλεγε διδασκαλίας εἶναι θανάτου, τὸν τε πρὸ τοῦ γενέσθαι χρόνον καὶ τὸν ὕπνον : « Il existe deux leçons de mort : le temps d'avant la naissance et le sommeil ». Nous citons la traduction d'André Laks dans Laks 2015, 45.

<sup>8</sup> Dans son vocabulaire embryologique, Aristote possède *embryon* (ἔμβρυον) et *kyēma* (κύημα), mais ne fait pas de différence entre l'embryon (jusqu'à la neuvième semaine) et le fœtus et, pour les vivipares, il utilise de manière indifférenciée le terme ἔμβρυον ; de même, Aristote ne distingue pas exactement le nouveau-né *stricto sensu* (avant la chute du cordon ombilical), le nourrisson et le tout jeune enfant ; il emploie *paidion* (qui peut désigner en grec un petit enfant jusqu'à 7 ans, âge de sa sortie du gynécée) ; il le distingue souvent du *paîs* (plus âgé) ; dans le contexte de la *GA*, nous traduisons *paidion* par nouveau-né ou petit. Voir à ce sujet Dasen 2013, 17-18. Comme l'indique Bonitz (*Index aristotelicus*, 558a37-39), les premières lignes de notre texte font penser que le terme *paidion* désigne les « petits » de tous les animaux, mais il s'agit d'un emploi exceptionnel et propre à notre passage ; ailleurs, Aristote



effet un genre de vie qui déjoue les distinctions tranchées entre le sommeil et la veille, la perception et son sommeil. Aristote s'intéresse à cet état intermédiaire dans un passage du premier chapitre du livre V de la *Génération des animaux* (778b20-779a26) qui ne nous semble pas avoir retenu l'attention qu'il mérite ; il doit se lire à la fois dans le contexte du problème de l'animation de l'embryon, mais aussi plus précisément de la perception. Ce passage fait partie des rares textes avec ceux des *Parva naturalia* sur le sommeil et la veille, les rêves et la divination où Aristote explore des formes de perception atypique ou paradoxale ; nous entendons par là des perceptions compatibles avec le sommeil ou des phases de quasi sommeil<sup>9</sup> : les perceptions oniriques sont un cas classique de ce genre, mais la perception fœtale et néo-natale ne relève pas du rêve. Ce mode de perception, quasi hypnique et non onirique, retient donc l'attention d'Aristote parce qu'il témoigne de l'animation de l'embryon, mais aussi parce qu'il offre un cas d'étude étonnant, en contradiction avec les principes de la théorie générale sur le sommeil et la perception. C'est donc ce texte de la *Génération des animaux* (retraduit en annexe) que nous nous proposons d'examiner dans cette étude. On commencera par en proposer une analyse et le situer au sein du livre V<sup>10</sup>, puis on prendra en compte plus généralement les différentes thèses défendues par Aristote sur le sommeil des plantes, du végétatif et des embryons, avant de revenir pour terminer sur le type de perception identifié par Aristote chez l'embryon et le nouveau-né.

#### L'APORIE SUR LE SOMMEIL DES NOUVEAU-NÉS

Il faut d'abord lire ce texte de *GA* V 1 pour lui-même avant de le replacer dans le contexte du traité. On peut y distinguer quatre parties. (1 : 778b20-23) Aristote

distingue en effet clairement le cas du *paidion*, nouveau-né *humain* ou petit *enfant*, de celui des autres animaux nouveau-nés (cf. 779b6 : τὰλλα ζῶα νέα ὄντα [...] ; voir aussi *GA* II 7, 746a19-21 ; *HA* VII 10, 587b11-14 au sujet de la formation du bregma et de la pousse des dents et dans notre texte, clairement en 779a23-24). Ici comme ailleurs dans le traité, Aristote prend donc implicitement l'être humain comme référence (cf. *HA* I 6, 491a19-23 ; *PA* II 10, 656a8-10 ; *LA* 4, 706a18-20 : l'être humain est l'animal qui nous est le plus familier et qui est le « plus conforme à la nature »), même s'il utilise le cas d'autres animaux à titre d'arguments (comme les ovipares en 779a9), et même si, en l'occurrence, l'enfant exemplifie un défaut (le sommeil) par rapport aux autres animaux (plus éveillés). Nous y revenons plus bas.

<sup>9</sup> Morel 2011, 31 parle de « perceptions non standards » pour désigner les situations où la perception ne peut se définir par « l'actualisation du sens par la présence du sensible correspondant », dans le cas notamment des rêves ou des illusions. Les perceptions quasi hypniques et non oniriques relèvent de ce type. Sur le contexte et les relations entre ces trois traités, étroitement reliés, *Du sommeil et de la veille, Des rêves, De la divination*, voir Eijk 2005 ; sur le projet et la construction des *Parva naturalia*, voir Rashed 2004.

<sup>10</sup> Voir aussi Liatsi 2000, 85-94.

commence par rappeler un fait d'observation : d'ordinaire, les nouveau-nés (*ta paidia*) dorment ; le fait est aussitôt expliqué par un autre : s'ils dorment *après* leur naissance, c'est parce qu'ils dormaient déjà avant, *in utero*, quand ils ont acquis la sensation (778b22). L'observation concerne initialement « tous » les petits des animaux, mais elle est immédiatement restreinte aux animaux « inachevés » dont notamment le petit être humain. On devine ici une difficulté qui trouvera son expression à la fin du texte (779a24-25). Il est en effet normal que les petits des animaux les moins achevés dorment plus à la naissance<sup>11</sup>. Cependant, un paradoxe est que tout le texte montre que celui qui dort le plus à la naissance est justement le petit être humain, dont le cas de figure guide implicitement l'analyse, comme le montre clairement la référence au rire<sup>12</sup> ; or, l'être humain est le prototype du vivipare<sup>13</sup>, qui, étant le plus souvent unipare, engendre un être qui est, plus que chez les multipares, achevé<sup>14</sup>. Il faut donc comprendre qu'Aristote prend ici en compte le nouveau-né humain lui-même, ni l'adulte ni le mode de reproduction de l'être humain en général<sup>15</sup> ; de ce point de vue, l'être humain, comparativement à certains autres animaux unipares, n'est pas le plus achevé à la naissance<sup>16</sup>, comme Aristote l'a déjà souligné au cours du traité et

<sup>11</sup> Comme le souligne Michel d'Éphèse dans son commentaire, en citant le cas des lionceaux et des cochons de lait, certains animaux, dès la naissance, sont mobiles et éveillés, (*In De generatione animalium*, *CAG* 14.3, 214, 15-19).

<sup>12</sup> *PA* III 10, 673a8 et 673b28 : « seul, parmi les animaux, l'être humain rit ».

<sup>13</sup> En *GA* II 1, 733a32-b16, Aristote distingue les animaux en cinq groupes, en fonction du nombre d'étapes dont ils ont besoin pour engendrer un être achevé : (1) les vivipares internes ; (2) les ovovivipares ou vivipares externes ; (3) les ovipares internes (l'œuf est déjà achevé quand il est pondu) ; (4) les ovipares externes (l'œuf est achevé à l'extérieur) ; (5) les larvipares chez lesquels ce qui est engendré a besoin d'une étape supplémentaire avant de devenir un œuf ; au sein des vivipares, l'être humain est le plus achevé (*GA* II 4, 737b25).

<sup>14</sup> Voir *GA* IV 4, 770a32-35, sur l'état des nouveau-nés humains à la naissance. L'achèvement dépend du nombre de petits dans la portée. Voir aussi *GA* IV 4, 770a32 : « l'être humain [...] est le plus souvent unipare et [...] enfante un petit achevé (*teleiogonon*) ». Le statut (unipare ou multipare) de l'être humain par nature ne va pas sans poser des difficultés. Nous nous permettons de renvoyer à Lefebvre, 2021.

<sup>15</sup> La notion d'« achevé » ou de « parfait » (*teleios*) se définit de plusieurs manières. En *GA* II 1, 732a24-733b16, elle dépend du mode de génération (voir note 13 *supra*), mais cela ne signifie pas que l'être engendré, même chez les vivipares unipares, soit absolument achevé. Aristote précise ce point en *GA* II 1, 733a33-b3 : « les animaux plus parfaits et plus chauds accomplissent un petit qui est achevé du point de vue de la qualité (du point de vue de la quantité, ce n'est le cas chez absolument aucun des animaux car tout ce qui est engendré s'accroît) ». Ainsi, chez les vivipares, l'être engendré, même s'il doit croître, possède, à sa naissance, dès le départ, les traits de son espèce (ici désignés par le terme de « qualité », *to poion*).

<sup>16</sup> En *PA* IV 10 (687a23-b10), Aristote critique le mythe de Protagoras (Platon, *Protagoras*, 321C5-6 que l'on retrouve chez Pline, *Histoire naturelle* VII 2) selon lequel l'être humain, « sans chaussures, nu et sans armes », serait le moins bien pourvu des animaux, en montrant au contraire comment l'absence

comme la suite de *GA V* le montrera : ainsi, le bregma (l'os qui, dans le vocabulaire d'Aristote, entoure la tête) est particulièrement lent à durcir chez les êtres humains (*II 6*, 744a22-24)<sup>17</sup> ; les petits humains n'ont pas de dents, au contraire des autres animaux (*GA II 6*, 745b9-11) ; au contraire des autres animaux encore, les yeux des nouveau-nés sont bleus gris et changent de couleur après leur naissance (*GA V 1*, 779b6-12)<sup>18</sup>.

Pour comprendre ce point, il faut faire intervenir la conception aristotélicienne du rythme de croissance des animaux et des êtres humains. En *HA II 1* (500b26-32) et *PA IV 10* (686b3-21), Aristote explique cette infériorité du nouveau-né humain à partir du critère morphologique du nanisme qui permet de différencier l'être humain des animaux et l'enfant de l'adulte. Le nanisme est en effet une propriété morphologique générale qu'Aristote utilise pour caractériser les proportions corporelles chez les humains, mais également les animaux et les plantes<sup>19</sup>. Elle se définit par la supériorité relative de la taille de la partie supérieure du corps (de la tête au siège) sur la partie inférieure (selon les cas, les pieds, les pattes et la queue). Chez l'être humain, la partie inférieure est plus grande, tandis que chez les animaux, c'est le contraire ; ils sont donc morphologiquement des nains. Aristote cherche aussi à montrer l'existence d'une évolution inverse entre les êtres humains et les animaux sur ce point<sup>20</sup>. Ainsi, tous les animaux sont des nains par rapport à l'être humain *adulte*, mais l'enfant humain est, lui, un nain par rapport à l'adulte et il le reste tant que le rapport de taille entre les deux parties de son corps ne s'est pas inversé ; la croissance se fait donc en sens contraire chez l'être humain et chez certains animaux, comme les quadrupèdes : chez ces derniers, la partie supérieure devient progressivement plus grande et, avec l'âge, ils ressemblent donc davantage à des nains, tandis que chez l'être humain, le corps de l'enfant possède d'abord les proportions corporelles du nain puis les perd en devenant adulte. Les deux mêmes passages de *HA II 1* et *PA IV 10* montrent que le nanisme est un caractère morphologique qui a des effets sur la locomotion (les petits êtres humains doivent d'abord ramper, puis marcher à quatre

de spécialisation de ses organes (et notamment de ses mains) est une preuve de la supériorité de l'être humain et de son intelligence ; mais il est alors question de l'état *adulte* et non du degré d'achèvement de l'embryon à la naissance.

<sup>17</sup> Cf. aussi *PA II 7*, 653a32-37. Ce handicap est le contrecoup d'une supériorité : le fait que l'être humain possède le cerveau le plus humide est lié au fait qu'il possède dans son cœur la chaleur la plus pure (ce qui permet un équilibre), pureté qui est elle-même cause de son intelligence (*GA II 6*, 744a26-31).

<sup>18</sup> Le terme utilisé est *glaukos* qui désigne en grec un bleu clair ou gris. Cette couleur est signe de faiblesse, parce que l'œil bleu gris contient peu d'humide, qui est l'élément propre de l'œil (*GA V 1*, 779b34-780b2).

<sup>19</sup> Sur le nanisme dans le cas des plantes, *De la longévité*, 467a30-b5. Sur le nanisme en général dans l'antiquité grecque, voir Dasen 1993, 205-242.

<sup>20</sup> Voir Liatsi 2000, 94.

pattes<sup>21</sup>), la mémoire et l'intelligence<sup>22</sup>. Ainsi, l'être humain naît avec la morphologie du nain mais la perd en grandissant, tandis que les animaux acquièrent progressivement cette morphologie. Sans se référer directement au nanisme, Aristote explicitera ce point à la fin de notre texte : si les nouveau-nés humains passent plus de temps à dormir que les autres animaux même achevés, c'est parce qu'ils sont à la naissance « les moins achevés des animaux achevés » (779a24-25) : cela veut dire que, parmi tous les animaux achevés à la naissance, ce sont les petits humains qui ont le plus un corps de nain : le fait que leur croissance se fasse dans la partie supérieure de leur corps leur donne ce corps de nain et les fait dormir<sup>23</sup>. Cette morphologie particulière du nouveau-né est la cause de son sommeil et c'est cette particularité du petit être humain qui explique qu'Aristote le prenne comme référence de la disposition à dormir de l'animal à la naissance.

Mais l'explication donnée au sommeil des nouveau-nés (ils dorment après leur naissance parce qu'ils dormaient déjà avant) suscite aussitôt une « aporie » clairement articulée (*poteron*, 778b24) et discutée dans une deuxième partie du texte : est-ce la veille qui appartient d'abord aux animaux ou bien le sommeil ? (2 : 778b23-32) Avant de développer cette difficulté, il sera utile de rappeler brièvement certains des résultats de l'explication aristotélicienne du sommeil et de la veille<sup>24</sup>. Aristote aborde le sommeil en *HA* IV 10 et *PA* II 7 (653a10-21), mais principalement, d'un point de

<sup>21</sup> *HA* II 1, 501a3. L'être humain adulte possède des jambes proportionnellement plus longues que le haut de son corps, ce qui lui permet de marcher sur ses deux pieds, mais chez les embryons et les enfants, la partie supérieure est la plus grande et la plus lourde, ce qui les oblige à ramper ou marcher à quatre pattes (*LA* 710b9-17).

<sup>22</sup> Voir *PA* IV 10, 686a29-35 : Aristote y explique que la vocation théorique de l'être humain est rendue possible morphologiquement par le fait que la partie supérieure ne pèse pas ; si le poids de la partie supérieure était comparativement plus grand, l'être humain serait conduit à se pencher et s'appuyer sur ses quatre membres, ce qui aurait rendu la station debout et la bipédie impossibles. Voir *PA* IV 10, 686b23-24. La même différence entre les animaux et les humains vaut entre les humains selon l'âge (*PA* IV 10, 686b24-27). Voir *De la mémoire*, 453a32-b8 : la partie supérieure du corps appuie sur le cœur, siège de la partie sensitive dont dépend la mémoire, ce pourquoi les petits ont peu ou pas de mémoire. Lennox 2001a, 319, insiste sur le caractère « descriptif » de la propriété de nanisme chez Aristote, mais elle comporte clairement aussi une dimension normative qui conduit Aristote à hiérarchiser les animaux en fonction des propriétés morales et intellectuelles qui en dérivent. Sur les bases physiologiques et morphologiques de la supériorité de l'être humain, voir Leunissen 2017, 27.

<sup>23</sup> Voir aussi *GA* II 6, 745b11-12.

<sup>24</sup> En dépit de sa brièveté, le petit traité *Du sommeil et de la veille* pose nombre de difficultés sur des points fondamentaux. Une première est celle de sa construction, et ce depuis l'édition de Drossaart Lulofs (1943) qui a soupçonné une « coupure » au milieu du chapitre 2 (en 455b13) et l'existence de deux traités indépendants qui auraient été réunis. Voir à ce sujet Lowe 1978, Wiesner 1978 et Everson 2007. La question se pose également du nombre de causes mises en jeu par Aristote dans son explication du sommeil. Certains commentateurs en trouvent opportunément quatre, conformément au nombre canonique dans l'étiologie aristotélicienne (voir Eijk 2005), mais il semble plus juste de n'en trouver que deux (motrice et finale), le phénomène expliqué n'étant pas une substance matérielle (voir en ce sens Code 2015 et Falcon 2019). Sur le contexte hippocratique, voir les deux articles de

vue explicatif, dans le petit traité *Du sommeil et de la veille*. En *HA* IV 10, Aristote attribue le sommeil à tous les animaux, en considérant qu'il se manifeste non seulement par la fermeture des paupières, mais aussi, chez ceux qui n'en ont pas (les poissons), par l'immobilité. Ce qui appartient à tous les animaux est l'alternance du sommeil et de la veille (aucun animal n'est toujours endormi et aucun n'est toujours éveillé, 454a19, b9<sup>25</sup>) ; en effet, le sommeil lui-même est une affection (*pathos*), commune à l'âme et au corps, qui est une privation de la capacité de sentir et l'éveil consiste dans le réveil de la perception ; or, tous les sens pâtissent simultanément du sommeil (455a10 : un animal ne dort pas d'un sens, tandis qu'il serait éveillé d'un autre) ; en effet, ce qui pâtit de cette affection n'est pas un seul sens, mais la « puissance commune » ou l'« organe commun » de la sensation (455a24-25), ce qui ne signifie pas que tous les animaux possèdent les cinq sens, puisqu'il suffit pour être animal de posséder au moins le toucher<sup>26</sup>. Cela conduit donc à refuser aux plantes la différence de la veille et du sommeil (454a15-19 ; 454b27-455a3), puisqu'elles ne possèdent pas la sensation. Le sommeil ainsi défini semble avoir au moins deux causes : une cause motrice d'abord, le refroidissement de la zone du cœur par le mouvement d'exhalaison (*anathymiasis*) consécutif à la nutrition, cœur qui est le siège de l'« organe commun » de la sensation (455b34, 456a6)<sup>27</sup> ; et une cause finale, la conservation de l'animal dont l'acte est la veille et la perception. Ce n'est donc pas la perception elle-même qui est directement cause du sommeil, mais la nutrition que nécessite le maintien en vie de l'animal dont l'activité principale et la fin résident dans la perception. De manière générale, si Aristote n'exclut pas que le sommeil soit consécutif à certaines fatigues (456a34), le cas central qui le retient est le sommeil produit par la coction (ou digestion) de la nourriture dont l'ingestion est elle-même requise par la conservation de l'animal.

Telle est la situation ordinaire qui constitue le point de départ du traité *Du sommeil* : le sommeil et la veille sont des contraires exclusifs<sup>28</sup> ; le sommeil est une « affection »

Marelli 1980 et 1983, l'étude lexicographique de Byl 1998 et la thèse récente de Hulskamp 2008 qui prend en compte les positions d'Hippocrate, Aristote et Galien sur le sommeil. Sur la dimension physique et métaphysique du sommeil chez Aristote, voir Sprague 1977 ; sur le sens ontologique et métaphysique profond de l'éveil, voir Brague 1988, notamment 95 et 441-446 ; nous nous permettons de renvoyer à Lefebvre 2018a, 515-527 sur le sens physique et ontologique du sommeil et de la fatigue ; on trouvera une présentation générale des deux traités (*Du sommeil et de la veille* et *Des rêves*) dans Hubert 1999.

<sup>25</sup> Les références qui suivent renvoient au traité *Du sommeil*.

<sup>26</sup> Sur le rôle du sens commun dans le traité *Du sommeil*, voir Gregorić 2007, 163-173.

<sup>27</sup> A la fin du traité (457b31), Aristote compare ce mouvement d'exhalaison au phénomène météorologique de l'évaporation : ce qui endort est le refroidissement de la zone cardiaque (chaude) par l'exhalaison initialement chaude mais refroidie par le cerveau (froid et humide) qui retombe sur le cœur, ce double mouvement s'opérant au sein des veines.

<sup>28</sup> Voir aussi, dans notre texte, *GA* V 1, 778b26, dans la suite, chez Platon, du *Phédon*, 71C1-2 et de l'*Apologie de Socrate*, 40C-E (nous y revenons plus bas).

qui consiste en « un lien et une immobilité » (*desmos tis kai akinésia*, 454b10-11) du sensitif ; il est une « incapacité » du sensitif ; et tout sommeil est destiné à prendre fin. Cela veut donc dire que, dans un premier temps du moins, sommeil et veille sont des contraires qui s'excluent mutuellement puisqu'ils concernent la même partie de l'animal : un animal est *ou* endormi *ou* éveillé car le sensitif est *ou* immobilisé *ou* libre. Cependant, les choses deviennent rapidement moins tranchées. Aristote prend d'abord soin de distinguer le sommeil de tout autre phénomène où une semblable incapacité sensorielle se manifeste, l'« évanouissement » (*leipopsychia*) ou des états d'inconscience (*eknoia*), précision qui a pour objet d'isoler plus clairement la nature de l'affection dont Aristote a donné la cause (456b10). Autrement dit, toute « impuissance » de la sensation n'est pas identifiable au sommeil. La seconde précaution nous intéresse directement : Aristote insiste sur le fait qu'il est impossible de percevoir « *au sens propre et absolument* » pendant le sommeil (454b13-15 : *kyriôs kai haplôs* ; 455a9 : *haplôs*). Les commentateurs ont été sensibles à cette qualification qui signifie donc qu'*une sorte* de perception est compatible avec le sommeil<sup>29</sup>. Cette précision est justifiée par le fait que le traité sur les rêves s'ouvre sur la question de la possibilité que les sens éprouvent une affection pendant le sommeil<sup>30</sup>. Il ne s'agit pas d'une révision de la position initiale (l'exclusion mutuelle du sommeil et de la veille) ; Aristote a besoin d'ouvrir la possibilité que l'âme éprouve pendant le sommeil des impressions, même si elles ne sont pas des perceptions *au sens propre* ; à ce titre, dans le traité *Du sommeil*, Aristote évoque le somnambulisme, nous y reviendrons, mais il n'envisage pas le cas particulier du sommeil des embryons et des nouveau-nés. Van der Eijk a insisté à juste titre sur ce passage de l'opposition exclusive à la compatibilité qualifiée entre le sommeil et la perception<sup>31</sup>. De manière générale, en effet, sur ce point, le contexte de l'analyse aristotélicienne du sommeil est négatif : même s'il permet la « pause » nécessaire au renouvellement de l'activité, le sommeil n'est pas pour Aristote un moyen d'accès à une forme de connaissance spécifique, comme il l'est dans certaines traditions<sup>32</sup>. Malgré cela, l'opposition entre le sommeil et la perception reste assez nuancée dans les deux traités pour laisser la place à certains types de perception éprouvés dans le sommeil, ce qui permettra, nous le verrons, de rendre compte du cas des embryons et des nouveau-nés.

On comprendra mieux maintenant la difficulté posée en *GA V* 1. Cette aporie porte sur ce qu'Aristote appelle le « commencement de la génération » (778b23-24,

<sup>29</sup> Voir Gallop 1996, 124 qui suggère que cela laisse la place à la fois aux rêves et à toute perception légère éprouvée par le dormeur, du genre de celles énumérées en *Des rêves*, 462a19-27 ; Eijk 2005, 178 ; Gregorić 2007, 164 n. 2.

<sup>30</sup> C'est la question posée en 458b33-459a5 : « Mais durant le sommeil, on l'a établi, on ne voit, on n'entend ni ne sent en général. Serait-il donc à la fois vrai que <durant le sommeil> l'on ne voit rien du tout, et faux que le sens n'éprouve rien ? » (Traduction Morel 2000).

<sup>31</sup> Eijk 2005, 178, 185-186.

<sup>32</sup> Eijk 2005, 171-172.

26 et 34). L'expression semble bien désigner le début de la formation intra utérine de l'embryon et non le début de la vie du nouveau-né. Contrairement à ce qu'on pourrait soupçonner, la difficulté soulevée n'est pas exactement celle de l'œuf et de la poule<sup>33</sup>. Bien sûr, Aristote demande si c'est la veille ou le sommeil qui appartient *d'abord* aux animaux. Mais on peut créditer Aristote d'une question plus subtile, comme la suite va le montrer. Dans la mesure où il est acquis que la veille et le sommeil sont des contraires qui dépendent de l'apparition de la perception chez l'animal, Michel d'Éphèse propose de comprendre l'aporie initiale de cette façon<sup>34</sup> : quel est l'état qui précède l'alternance sommeil/veille, c'est-à-dire l'apparition de la perception ? Est-ce la veille ou le sommeil ? Autrement dit, Michel dédouble chacun des deux états (la veille et le sommeil) et fait l'hypothèse d'un état spécifique qui existerait *avant* l'alternance entre veille et sommeil : un sommeil ou une veille qui, pendant un certain temps, existerait seul, sans son contraire, et avant l'apparition de la perception, un sommeil ou une veille pré-perceptif. La suite du texte et la solution proposée par Aristote donneront raison à cette interprétation.

La discussion de cette aporie, quoique brève, est clairement construite. Aristote envisage d'abord une première solution : ce qui est premier est le sommeil. Cette première hypothèse se caractérise non par la solution qu'elle propose, mais par les arguments qu'elle emploie. Elle s'appuie sur une argumentation que l'on peut qualifier de logique, sinon de dialectique. Le premier argument donné (2a : 778b25-27) est en effet introduit par le terme *eulogon* (778b26) : dans la mesure où les animaux sont de plus en plus éveillés en grandissant, il serait « normal » ou « rationnel » qu'au début ce soit le contraire et que le sommeil appartienne donc d'abord aux animaux<sup>35</sup>. Un

<sup>33</sup> *Contra Sprague* 1977, 232. La question n'est donc pas de savoir si l'acte est antérieur à la puissance du point de vue du temps. Cette question est traitée en *Met.* Θ 8, 1049b11-12, b17-27 : d'un point de vue individuel, l'être en puissance (ici celui qui dort) est antérieur à l'acte (la veille et la perception), mais, d'un point de vue spécifique, l'acte est antérieur. Aristote n'utilise pas cette argumentation dans notre texte et ses deux arguments (voir plus loin nos 2a et 2b) ont au contraire pour objet d'établir qu'il est plus vraisemblable que ce soit l'être en puissance (le sommeil) qui soit toujours antérieur dans le temps à l'être en acte (la veille et la perception).

<sup>34</sup> *In De generatione animalium*, CAG 14.3, 214, 19-25.

<sup>35</sup> Le sens du terme *eulogos* dans le contexte ne nous intéresse pas directement mais permettra d'éclairer le passage. On fait souvent de l'argument introduit par *eulogos* un argument dialectique (en entendant par là au sens strict un argument qui s'appuie sur des « opinions réputées et reconnues », sur des *endoxa* au sens de *Topiques* I 1, 100b21-23) et on l'oppose à une démonstration scientifique. Au terme d'une lecture de *De Caelo* II 12, Falcon et Leunissen (2015, 218-240) ont proposé d'y voir plutôt une thèse en accord avec des principes connus et utilisés dans des cas d'absence de preuve empirique, non contre mais en complément d'explications scientifiques. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes bien dans une situation d'absence d'observation (la question porte sur la disposition initiale de l'embryon *in utero*). Mais aussi bien la thèse défendue (c'est le sommeil qui est premier) que sa justification sont insuffisantes et provisoires ; la thèse de l'antériorité du sommeil est défendue par une loi générale des contraires (si l'adulte est de plus en plus éveillé, alors le petit l'est de moins en moins

second argument (2b : 778b27-32) conclut à la même hypothèse, mais la réponse conserve le même statut (voir le *dokei* de 778b29) ; il s'agit encore d'un résultat d'opinion. S'il est vrai que le passage du non-être à l'être se fait par un intermédiaire, comme le sommeil est une sorte d'intermédiaire entre vivre et ne pas vivre, alors c'est de nouveau le sommeil qui devrait appartenir d'abord aux animaux ; en effet, seul l'animal éveillé vit au sens propre, parce qu'il possède la sensation, tandis que celui qui dort, insensible, est entre la mort et la vie éveillée. L'intérêt de cette seconde explication est qu'elle s'appuie cette fois sur des prémisses soutenues par Aristote dans d'autres contextes<sup>36</sup>. Cette première hypothèse et les deux arguments ont peut-être orienté la recherche vers la réponse, mais ils n'en sont pas moins refusés par Aristote (778b32 : εἰ δ'...).

Dans un troisième moment (3 : 778b32-779a4), en effet, Aristote réfute cette hypothèse et apporte une solution à l'aporie en se fondant sur la définition de l'animal ; l'animal se définit par la perception<sup>37</sup> ; si donc le sommeil est une « impuissance de la perception », il ne peut exister de sommeil *avant* son apparition : la disposition initiale ou pré-perceptive des embryons n'est donc ni la veille ni le sommeil mais une disposition « semblable au sommeil » (778b34-35 : *homoion hypnôti*). L'analyse qui suit va pousser Aristote à préciser la distinction entre la veille et le sommeil posée dans le traité *Du sommeil* en distinguant plusieurs types de sommeil. Elle s'appuie sur le fait que l'embryon n'est un animal en acte qu'à partir du moment où il possède la perception ; avant, on ne peut donc pas dire qu'il dort, s'il est vrai, selon la définition donnée dans le traité *Du sommeil*, que le sommeil est une privation de la perception. Cet état ne correspond pas non plus à la disposition des plantes qui, elles, ne sont pas du tout appelées à recevoir un jour la perception et possèdent donc un sommeil « sans réveil ». A ce stade, Aristote distingue donc implicitement trois types de sommeil : (i) le sommeil au sens propre, le contraire de la veille, qui est une impuissance du sensible commun chez l'animal ; (ii) la disposition des embryons qui est « semblable au sommeil », car ils sont encore dépourvus de la faculté sensitive et (iii) l'affection « analogue à un sommeil sans réveil » qui est celle des plantes, vivants dépourvus de perception et qui ne sont pas destinés à la recevoir ; or, on l'a vu, le sommeil est une disposition *susceptible* de réveil et donc de perception<sup>38</sup>. On ne peut donc attribuer le sommeil *au sens propre* ni aux plantes ni aux embryons. Aristote a

et passe même son temps à dormir) ; en outre, à ce stade, l'argument n'a pas encore reconnu le besoin de poser un état spécifique antérieur à l'alternance veille/sommeil, l'état qui « ressemble » au sommeil.

<sup>36</sup> Voir *GA* II 1, 731b30 ; *EN* IX 9, 1170a16-19 ; *Du sommeil*, 455b16-25 ; *Protreptique*, fr. 80 Düring. – Liatsi 2000, 87, considère que cet argument est en accord avec la « conception processuelle et dynamique » qu'Aristote se fait de la génération du vivant.

<sup>37</sup> Voir *GA* I 23, 731a31-34 ; II 3, 736a30-31 ; *DA* II 2, 413b2, etc.

<sup>38</sup> *Du sommeil*, 454b14 : ὕπνον πάντα ἐγερτὸν εἶναι.



ainsi répondu à l'aporie en introduisant un état de « quasi sommeil » qui est l'état initial, c'est-à-dire pré-perceptif, de la vie animale. A ce stade très précoce, l'embryon ne vit donc pas encore comme un animal en acte, mais il ne vit pas exactement non plus comme une plante, nous y reviendrons. Comme souvent chez Aristote, la solution d'une aporie vient de la distinction des sens du terme en jeu, en l'occurrence le sommeil ; dans notre cas, l'analogie (le sommeil de la plante) est plus éloigné du sens propre que ne l'est le sommeil dit « semblable » de l'embryon avant de recevoir la sensation. La ressemblance est ici une relation plus exigeante que l'analogie<sup>39</sup>. Les dispositions se succèdent donc de la manière suivante chez l'animal : avant l'apparition de la perception, une affection « semblable au sommeil », et après, l'alternance de sommeil et de veille<sup>40</sup>.

Cependant, la discussion n'est pas terminée et Aristote revient à sa thèse initiale : d'ordinaire, les nouveau-nés dorment. La quatrième et dernière partie de son examen ne va plus porter sur le quasi-sommeil pré-sensitif des embryons, mais sur l'état qui suit l'apparition de la faculté sensitive : le sommeil des nouveau-nés et des embryons, car, dit-il, si les embryons dorment *in utero*, ils ont manifestement aussi des phases de veille, ce qui signifie qu'ils peuvent percevoir. Pourtant cette nouvelle étape, celle du sommeil et de la veille chez l'embryon et le nouveau-né, se révèle à son tour particulière. (4 : 779a4-26). Aristote décrit avec attention ce sommeil et insiste sur son caractère atypique. L'embryon, à un certain stade de sa formation, et le nouveau-né alternent sommeil et phases très brèves de veille ; dans le cas de l'embryon, Aristote se réfère aux témoignages offerts par les « dissections » (*en tais anatomais*<sup>41</sup>) et les ovipares (779a8-9) ; pour ce qui est du nouveau-né, Aristote indique qu'il pleure et rit *en dormant*, mais n'a aucune manifestation de peine ou de plaisir à l'état de veille.

<sup>39</sup> L'analogie désigne une relation d'identité de fonction qui suppose quatre termes (*PA I* 5, 645b6-8 au sujet de la relation entre les poumons pour les animaux sanguins et leur analogue pour les autres animaux), tandis que la ressemblance (qui peut aussi dans certains passages d'Aristote dériver d'une analogie) est ici entendue comme une relation entre deux termes : le sommeil (pré-perceptif) des embryons ressemble au sommeil (capable de perception après le réveil) des adultes. On peut penser qu'Aristote utilise le deuxième sens de la ressemblance (« ce qui a plus de propriétés identiques que différentes ») de *Met.* Δ 9, 1018a15-18 et I 3, 1054b11-13. L'analogie entre le sommeil des animaux et celui sans réveil des plantes est particulièrement lâche, puisque le sommeil des plantes ne remplit aucune fonction. Muskens 1943, 47 insiste sur cette différence. Nous revenons plus bas sur l'usage de l'analogie dans le cas des plantes.

<sup>40</sup> A prendre les choses rigoureusement, le « quasi sommeil » des embryons est lui aussi un sommeil sans réveil, puisqu'il n'a pas de contraire ; c'est un état qui « ressemble » au véritable sommeil car il précède l'alternance des contraires que sont la veille et le sommeil.

<sup>41</sup> Sur l'usage des « dissections » et de la représentation anatomique du corps des animaux chez Aristote, voir Carbone 2011. Dans ce cas, on peut supposer qu'Aristote fait référence à la sensation du mouvement des embryons *in utero* ou, plus probablement, à l'observation de certains animaux (les ovipares dont il est question plus bas) ou embryons humains observés (morts) avec les yeux ouverts (Carbone 2011, 73).

Ainsi, de manière contradictoire, il perçoit en dormant. Pour rendre compte de cet état *sui generis* du nouveau-né qui perçoit tout en dormant et bien qu'il dorme, Aristote le compare au rêve, puis au somnambule, qui perçoit sans être éveillé ni rêver. L'explication de cet état du nouveau-né réside, nous y reviendrons, dans le progrès de sa croissance, qui se fait d'abord dans les régions supérieures du corps. Au terme de cette analyse, il faut donc distinguer trois types de sommeil chez l'animal et reconstituer ainsi les trois étapes de sa formation : (1) une première disposition pré-perceptive « semblable au sommeil » chez l'embryon *in utero* ; (2) une disposition où coexistent et se mélangent le sommeil et la sensation chez l'embryon et le nouveau-né, disposition qui prévaut tant que dure la croissance de la partie supérieure du corps ; une sorte de perception a lieu alors dans le sommeil ; (3) l'alternance réglée du sommeil veille (c'est-à-dire de la perception) chez l'animal et chez l'être humain *adulte* chez lequel cette phase de la croissance est terminée. Comme on le verra précisément plus loin, il est important de souligner qu'aucun des deux premiers sommeils n'est un sommeil *au sens propre*, puisque le premier ne comporte pas d'alternance avec une phase de perception éveillée et que, dans le deuxième, perception et sommeil coexistent. Ces deux étapes correspondent donc à des degrés différents de l'être en puissance de la sensation chez l'embryon et le nouveau-né.

L'analyse de cette troisième partie du texte a permis de clarifier le point de départ, en distinguant plusieurs types de sommeil : les petits passent leur temps à dormir, ce qu'ils faisaient déjà *in utero*, une fois qu'ils avaient reçu la sensation. Ce sommeil, commun à l'embryon et au nouveau-né, se distingue à la fois de celui de l'embryon qui ne perçoit pas encore, de celui de l'animal qui a fini la première étape de sa croissance, et bien sûr du pseudo-sommeil de la plante.

Nous reviendrons sur ces différents résultats. Au préalable, un mot sur le contexte sera utile. Ce petit passage pose et résout une aporie sur le sommeil des embryons et décrit la vie perceptive atypique des nouveau-nés. A première vue, il comporte une indépendance au sein du livre V et ne semble pas vraiment articulé au contexte. Sa présence à ce moment de la *GA* pose une difficulté qui n'est pas sans rapport avec le problème qui nous occupe. En un sens, ce passage est tout à fait à sa place dans la mesure où le traité suit une progression chronologique, celle de la genèse ou embryogénèse, comme Aristote le souligne<sup>42</sup>. Le traité explore tous les processus génératifs qui surviennent chez les animaux, de la formation de l'embryon au

<sup>42</sup> Le livre IV la *GA* se termine par la conclusion suivante : « On a ainsi parlé de la nourriture des animaux qui vient de l'intérieur de la mère, de la naissance à l'extérieur, à la fois séparément pour chacun des groupes d'animaux et de manière commune pour tous » (IV 10, 777b10-12). Les cinq livres de la *GA* suivent un ordre à la fois logique et chronologique. Logique car Aristote examine aux livres I et II 1-3 d'abord les principes de la génération des animaux en général : les parties reproductrices du mâle et de la femelle, puis la semence et les menstrues, c'est-à-dire aussi, d'un côté, une certaine chaleur

changement de couleur des cheveux et à la chute des dents, en passant par la manière dont la croissance post-natale est cause du sommeil des nouveau-nés<sup>43</sup>. De ce point de vue, si le livre IV se termine avec la naissance, il est normal qu'au début du livre V Aristote s'intéresse à une propriété caractéristique du nouveau-né, le sommeil. Cependant, il serait inexact de définir simplement le livre V par par l'étude des phénomènes qui surviennent « après la naissance ». En effet, son objet et sa méthode sont définis précisément dans un prologue (778a16-b19) : il porte sur la manière dont certaines parties des animaux (les yeux, la voix, les poils, les plumes) se distinguent par certaines « propriétés » (la couleur, le ton, la texture) ; ces différences correspondent, parfois, à des différences de genre zoologique et, parfois, à des différences individuelles ; elles dépendent de l'âge (comme dans le cas de la couleur des cheveux) ou en sont indépendantes. Aristote insiste sur le fait que le statut de ces différences oblige à recourir à une méthode explicative particulière : dans leur cas, ce qui est cause n'est pas la fin mais la matière et la cause motrice ; l'explication ne sera donc pas téléologique. Si un animal est de telle espèce, il est nécessaire par hypothèse qu'il possède des yeux, mais non que ses yeux soient de telle ou telle couleur, propriété qui dépend cette fois d'une autre sorte de nécessité, celle en vertu de laquelle les corps agissent et pâtissent mutuellement<sup>44</sup>. De ce point de vue, la pertinence du développement de notre aporie à ce moment-là du traité n'apparaît pas immédiatement<sup>45</sup>. Gotthelf et Leunissen suggèrent que ce qui caractérise les

qualifiée de « psychique » qui est dans le souffle ou « *pneuma* » lequel est dans la semence, chaleur qui est indissociablement aussi mouvement, de l'autre, la matière menstruelle. Une fois ces résultats établis, il engage une recherche plus brève au livre IV sur les causes de la génération du mâle et de la femelle. Ordre chronologique puisque le traité envisage non seulement la génération en elle-même (les parties reproductrices, l'accouplement, l'embryogénèse) mais aussi, au livre IV, l'état de l'embryon à la naissance, la grossesse, la naissance elle-même, puis, au livre V, un certain nombre de caractères de l'être engendré après sa venue au monde. Entre ces deux recherches, on trouve aux livres II 4-8 et III une longue étude des modalités de la génération *selon les groupes zoologiques*. Cette étude suit un ordre déterminé par la perfection du groupe en question au regard de sa capacité à engendrer un être achevé, capacité fixée elle-même par la chaleur interne des animaux du groupe. On suit donc l'ordre suivant : d'abord les animaux sanguins, plus chauds – les vivipares, les différents groupes d'ovipares (oiseaux, poissons, certains quadrupèdes) selon qu'ils produisent ou non un œuf achevé –, puis les animaux non sanguins et plus froids à partir de III 8 : les mollusques, les crustacés, ovipares, et les insectes, larvipares, qui, presque au plus bas de cette hiérarchie, ont besoin de deux étapes : la larve, puis ce qu'Aristote appelle une sorte d'œuf (la nymphe), enfin la génération d'un être achevé. Tous ces groupes, quel que soit leur mode de génération, engendrent par accouplement et possèdent la différence du mâle et de la femelle. L'étude de la génération des testacés en III 11, vivants les plus froids qui se reproduisent par génération spontanée, clôt ce panorama des modes de génération par grands groupes. Sur le rythme chronologique et le lien entre les livres IV et V, voir Gotthelf et Leunissen 2010, 332 et sur la construction du traité Lefebvre 2018b.

<sup>43</sup> Voir Falcon et Gotthelf 2018, 33.

<sup>44</sup> Voir Pellegrin 1982, 192.

<sup>45</sup> Liatsi 2000, 86, insiste sur ce point en parlant au sujet de notre texte de « parenthèse » parce que

« différences » des « parties » étudiées est plus généralement qu'elles se forment *après* l'embryogénèse et qu'elles possèdent le plus et le moins<sup>46</sup> ; cependant, cette description ne correspond pas exactement non plus à notre passage. La question discutée dans notre texte porte bien sur un phénomène qui se situe après la naissance<sup>47</sup>, conformément au programme attendu, mais, d'une part, Aristote discute aussi du sommeil de l'embryon (avant la naissance) et, d'autre part, le sommeil n'est pas une « partie » de l'animal, mais une « affection » de l'embryon et du nouveau-né. Il faut donc accepter un certain écart entre le programme affiché de *GA V* et notre passage ; ce dernier s'intègre cependant au projet du livre V par deux autres aspects déjà mentionnés<sup>48</sup> : comme les autres phénomènes étudiés en *GA V* (la couleur des yeux et son changement, le ton de la voix, le blanchiment des poils et des cheveux), le sommeil touche particulièrement le nouveau-né *humain* en raison du nanisme morphologique qui le caractérise à la naissance et de son mode de croissance. De ce point de vue, le sommeil néo-natal fait partie des affections propres à l'être humain étudiées par Aristote en *GA V*. Deuxièmement, l'objet d'Aristote n'est pas seulement de décrire la nature de ce sommeil, mais aussi d'en donner la cause, ce qu'il fait très brièvement à la fin du texte – c'est la localisation de la croissance dans la partie supérieure du corps qui est cause du sommeil du nouveau-né ; or ce type de cause, ainsi formulé<sup>49</sup>, relève de la causalité motrice, et non d'une explication téléologique, conformément à la méthode exposée en *GA V* 1. Après cet examen du texte, nous voudrions maintenant clarifier les distinctions opérées au sujet du sommeil de l'embryon et de la plante.

#### CINQ THÈSES SUR LE SOMMEIL DES PLANTES ET DES EMBRYONS

On trouve en effet chez Aristote les cinq thèses suivantes concernant le sommeil des plantes et des embryons.

*Thèse 1 : Les plantes ne dorment pas.*

Les plantes ou végétaux sont des vivants qui possèdent seulement l'âme dite « nutritive et reproductrice » ou « végétative »<sup>50</sup>. Ils ne possèdent donc ni perception,

le sommeil (au contraire des autres propriétés abordées en *GA V*) possède une fin ; c'est bien le cas, mais ce n'est pas *en tant qu'il a une explication téléologique* qu'il est examiné ici.

<sup>46</sup> Voir Gotthelf et Leunissen 2010, 330. L'article ne discute pas notre passage.

<sup>47</sup> Comme le précise Michel d'Éphèse au sujet du sens de ὄταν γενῶνται en 778b21 (*In De generatione animalium*, *CAG* 14.3, 214, 11).

<sup>48</sup> Signalé par Gotthelf et Leunissen 2010, 330 et 331 n. 10.

<sup>49</sup> Encore une fois, le sommeil *en tant que tel* obéit à la causalité finale, mais son explication chez l'embryon n'en fait pas mention.

<sup>50</sup> Aristote utilise plutôt ce terme dans les traités éthiques et parle ailleurs du « nutritif » (*to threptikon*). Voir *DA* II 2, 413a25-b1 ; *EN* I 13, 1102a33 et b29 ; *EE* II 1, 1219b37 (et la Thèse 2 suivante).

ni plaisir ni peine, ni appétit ou désir et ne respirent pas<sup>51</sup>. Leur seule fonction ou action est la « formation » ou « génération » de la semence » (*hê tou spermatos genesis*<sup>52</sup>) qui leur permet d'engendrer un autre semblable et d'assurer ainsi leur reproduction<sup>53</sup>. La thèse la plus ferme à leur sujet est donc que les plantes ne dorment pas<sup>54</sup>. Puisque le sommeil est une paralysie du « sens commun », c'est-à-dire de la puissance dépendant de « l'organe commun » de la perception situé dans le cœur ou son analogue, les plantes, dépourvues de toute forme de perception dont elles n'ont pas besoin de toute façon pour produire des graines<sup>55</sup>, ne connaissent pas l'alternance du sommeil et de la veille<sup>56</sup>. Notre texte de *GA V 1* est, à notre connaissance, le seul qui caractérise positivement la nature de leur état en parlant, d'une manière même un peu problématique, d'une « affection analogue à un sommeil sans réveil »<sup>57</sup> ; le sommeil étant par définition encadré par des phases de veille, les plantes sont en effet dans un état qui est seulement *analogue* au sommeil. On pourrait en conclure que les embryons qui possèdent seulement l'âme nutritive et reproductrice ne connaissent pas non plus le sommeil et la veille ou connaissent le même type d'affection que les plantes. Comme on le verra, ceci serait faux.

*Thèse 2 : Le végétatif est surtout en acte dans le sommeil.*

On trouve dans les deux *Éthiques* l'argument suivant<sup>58</sup> : le « végétatif » (*to phytikon*) est la seule puissance de l'âme qui appartient aux plantes, mais il est commun à tous

<sup>51</sup> *Du sommeil*, 454b29-31.

<sup>52</sup> *GA I 23*, 731a26

<sup>53</sup> Telle est la fin de l'âme nutritive et reproductrice : *DA II 4*, 415a26-b1.

<sup>54</sup> *Du sommeil*, 454a5-17 ; 454b32-455a3 et, dans notre texte, *GA V 1*, 779a2-3.

<sup>55</sup> On trouve cet argument en *Du sommeil*, 454b27-455a3 : le fait que le nutritif soit en acte pendant le sommeil, alors même que c'est le moment où la perception est impuissante, montre l'inutilité de la perception pour les opérations de l'âme nutritive. Or, puisque « la nature ne fait rien en vain », il est inutile que les plantes possèdent la perception.

<sup>56</sup> Aristote ignore les mouvements dits « nastiques » de certains végétaux dus à la variation de la lumière ou de la température, mouvements dont la reconnaissance ne modifierait pas son propos puisque le sommeil au sens propre suppose la sensation (voir Besnier 1997, 38).

<sup>57</sup> L'expression utilisée est *to de tôn phytôn pathos* (τὸ δὲ τῶν φυτῶν πάθος). Le sommeil et la veille sont l'un et l'autre désignés comme des *pathê* ou affections communes à l'âme et au corps (*Du sommeil*, 454a10-11, a21). Dans le contexte, il paraît difficile de donner un sens abstrait au terme *pathos* (« propriété »), puisqu'il s'agit de définir une « disposition » (*cf.* 778b34 : *diathesis*). Mais si Aristote attribue aux plantes l'analogue d'un *pathos*, cela ne veut pas dire qu'elles ont un *pathos* au sens propre (une « affection » au sens de *EN II 4*), ce qui reviendrait à leur attribuer une âme sensitive, mais qu'elles possèdent l'analogue de ce qu'est le sommeil pour les animaux. Elles ont donc l'analogue d'un *pathos* alors qu'elles sont des vivants par nature insensibles ou impassibles. La difficulté est de définir (de manière non privative ou négative) l'état des plantes à partir de celui des animaux. Les plantes sont souvent caractérisées par des analogies avec les animaux, comme en *GA I 1*, 715b20-21 au sujet de l'usage de la différence mâle/femelle chez les plantes et les testacés.

<sup>58</sup> *EE II 1*, 1219b19-20 ; 1219b22-24 ; *EN I 13*, 1102b3-5 ; mais voir aussi *Du sommeil*, 454b27-455a3.

les êtres vivants. Il est cause de la nutrition et de la croissance. Cette puissance ou partie est, chez les animaux, identique chez l'embryon et l'être adulte. Elle est « principalement » ou « surtout » en acte pendant le sommeil, chez l'embryon et l'adulte<sup>59</sup> ; elle n'est pas discriminante moralement (dans leur sommeil, il n'y a pas de différence entre l'homme vertueux ou vicieux). Cependant, dire que c'est dans le sommeil que le végétatif est surtout en acte ne signifie pas que le sommeil soit l'acte du végétatif ; l'acte du végétatif est la croissance et la génération d'un autre semblable ; cela signifie seulement que c'est pendant le sommeil que le végétatif est « surtout » en acte (pour tous les vivants qui ont part au sommeil). Les textes ne disent pas tous qu'il est « le plus » en acte pendant le sommeil (seulement *EN I 13*), ni même tout le temps en acte pendant le sommeil, mais simplement « davantage » qu'à l'état éveillé. Cela peut se comprendre sans peine à partir des résultats du traité *Du sommeil* : si le sommeil est un effet de la digestion, il est compréhensible que le végétatif soit surtout en acte pendant le sommeil, si le végétatif est cause de la croissance et donc de la coction des aliments. Si le nutritif, comme les autres puissances psychiques, est une « entéléchie première »<sup>60</sup>, cela signifie que l'intensité de son entéléchie seconde varie selon les phases de veille et de sommeil de l'animal, ce qui confirme que le sommeil n'est pas une affection qui concerne la partie nutritive. Ainsi donc, la plante ignore par définition l'alternance de la veille et du sommeil ; et, de la même façon, la puissance nutritive dans l'âme de l'animal ignore la veille et le sommeil et opère « plutôt » ou « davantage » pendant le sommeil.

*Thèse 3 : L'embryon in utero vit « la vie des plantes ».*

L'embryon vit d'abord dans la matrice la « vie de la plante », non parce qu'il dort, mais parce qu'il tire sa nourriture et sa croissance d'autre chose ; l'embryon se procure en effet une nourriture déjà digérée par la mère et transmise par le cordon, nourriture qui est en fait une forme de sang (ou son analogue pour les animaux non sanguins). La matrice de la mère est « comme une terre » et le cordon ombilical « comme une racine »<sup>61</sup>. Cette double analogie repose sur le mode d'alimentation de l'embryon : il n'est pas une plante mais *semble* mener la vie d'une plante parce qu'il trouve sa

<sup>59</sup> *EE II 1*, 1219b22-24 : ἐν τῷ ὕπνῳ γὰρ μᾶλλον ἐνεργεῖ τὸ θρεπτικόν ; *EN I 13*, 1102b3-5 : δοκεῖ γὰρ ἐν τοῖς ὕπνοις ἐνεργεῖν μάλιστα τὸ μόριον τοῦτο καὶ ἡ δύναμις αὐτῆς ; *Du sommeil*, 454b27-455a3 : τὸ ἔργον τὸ αὐτοῦ ποιεῖ τὸ θρεπτικὸν μόριον ἐν τῷ καθεύδειν μᾶλλον ἢ ἐν τῷ ἐγρηγορῆσαι · τρέφεται γὰρ καὶ ἀξάνεται τότε μᾶλλον, ὡς οὐδὲν προσδεόμενα πρὸς ταῦτα τῆς αἰσθήσεως. [...]. On notera en *EN I 13* l'usage de *dokei* qui nuance l'autorité de la remarque, mais on peut sans doute le mettre sur le compte du contexte éthique dans lequel elle intervient.

<sup>60</sup> *DA II 1*, 412a27-28.

<sup>61</sup> *GA II 3*, 736b8-13 ; *II 4*, 739b33-740a12 ; *II 7*, 745b22-746a28 ; *III 2*, 753b25-29. Sur la critique de Démocrite à ce sujet, voir Morel 2008, 52-54. L'analogie est également utilisée par Aristote, dans un sens traditionnel qu'il n'accepte pas entièrement, pour expliquer la ressemblance entre la mère et l'enfant. Voir en ce sens, *Pol.* VII 16, 1335b19 et *GA I 2*, 716a16-17.

nourriture en autre chose et ne la produit pas lui-même<sup>62</sup>. Si la vie de l'embryon est comparée à celle la plante en raison du fait qu'il se nourrit de sa mère à travers le cordon, il est donc permis de qualifier son genre de vie de végétal *jusqu'à la séparation et à la naissance*. Aristote semble bien accepter cette conclusion : l'embryon est « un animal en puissance » mais « imparfait » parce qu'il est incapable de s'alimenter lui-même (fonction du nutritif) et de se mouvoir (fonction de l'animal). Dans ce contexte, puisque l'embryon ne cesse de s'alimenter par le cordon jusqu'à sa naissance, attribuer à l'embryon « la vie des plantes » ne signifie ni qu'il dort ni qu'il ne possède qu'une âme végétative, mais seulement qu'il est relié à l'utérus comme par des racines qui l'alimentent directement. Aristote peut donc écrire à la fois que l'embryon est un « animal en puissance » et qu'il mène « la vie du végétal »<sup>63</sup>, et ce en se référant au même moment de sa formation :

Mais puisqu'il reste inachevé, même s'il est à partir de ce moment animal en puissance, il est nécessaire qu'il tire d'ailleurs sa nourriture ; c'est pourquoi il se sert de l'utérus et de celle qui le porte comme la plante se sert de la terre, pour tirer sa nourriture jusqu'à ce qu'il soit achevé pour être à partir de là un animal en puissance capable de se déplacer<sup>64</sup>.

Le critère de l'origine de l'alimentation ne permet donc pas de distinguer une phase ou une vie végétative d'une vie animale. « Dès le début », le nutritif (c'est-à-dire la puissance nutritive localisée dans le cœur qui se forme en premier) « envoie un cordon » qui est comme une racine et l'embryon mène la vie d'une plante *tant qu'il reste dans la matrice*<sup>65</sup>. La difficulté est que mener la vie d'une plante ne signifie pas la même chose pour une plante et pour un animal. Le fait même que l'embryon ne se nourrisse pas par lui-même suggère qu'à ce stade son âme nutritive, *en tant qu'âme nutritive d'animal*, reste en puissance, et c'est en effet le cas, comme l'explique Aristote en *GA II 3* :

Pour ce qui est donc de l'âme nutritive, il est évident qu'il faut poser que la semence et l'embryon qui ne sont pas encore séparés<sup>66</sup> la possèdent en puissance et que

<sup>62</sup> Voir *PA II 3*, 650a20-23. La plante elle-même trouve sa nourriture déjà prête dans la terre, qui est pour elle comme un estomac, car elle est trop froide pour la produire, élaboration qui suppose une certaine chaleur dont les plantes sont dépourvues. Voir sur ce point Besnier 1997, 39.

<sup>63</sup> *GA III 2*, 753b28.

<sup>64</sup> *GA II 4*, 740a24-27 : Ἐπει δὲ δυνάμει μὲν ἤδη ζῶον ἀτελὲς δέ, ἄλλοθεν ἀναγκαῖον λαμβάνειν τὴν τροφήν διὸ χρήται τῇ ὑστέρα καὶ τῇ ἐχούσῃ ὡσπερ γῆ φυτόν, τοῦ λαμβάνειν τροφήν ἕως ἂν τελεωθῇ πρὸς τὸ εἶναι ἤδη ζῶον δυνάμει πορευτικόν. Nous traduisons.

<sup>65</sup> *GA II 7*, 745b25 ; *II 4*, 739b33-37.

<sup>66</sup> Il faut comprendre que l'embryon est alors dans la matrice. – Nous traduisons le texte de Drossaart Lulofs τὰ μῆπω χωριστὰ d'après une correction de O<sup>c</sup> et la traduction de Gaza. Il est impossible dans le contexte de conserver le χωριστὰ des manuscrits (sauf à traduire par « séparables »). On peut aussi adopter avec Peck et Louis la correction de Bussemaker τὰ ἀχώριστα.

<l'embryon> ne la possède pas *en acte avant de tirer la nourriture, comme les embryons qui sont séparés*<sup>67</sup>, c'est-à-dire avant d'accomplir la fonction de ce type d'âme. En effet, au début, absolument tous les embryons de ce type ont l'air de mener la vie de la plante<sup>68</sup>.

Tant que l'embryon se nourrit de la mère via le cordon, son âme nutritive *d'animal* est en puissance ; elle ne sera en acte que lorsqu'il pourra se nourrir par lui-même, comme les embryons qui sont, dit Aristote, « séparés ». Cela signifie donc que c'est seulement lorsqu'il pourra se déplacer et se nourrir par lui-même que l'âme nutritive *de l'animal* sera en acte. Autrement dit, l'âme nutritive *de l'embryon* est en puissance tant que ce dernier vit « comme une plante », alors que celle de la plante qui se nourrit de ses racines est, elle, en acte. L'âme nutritive *de l'embryon* ne sera en acte que lorsqu'il pourra se nourrir par lui-même *comme un animal*, une fois que l'embryon vivra séparément de sa mère. Dès le début, l'embryon est donc un animal en puissance qui vit une vie végétative en possédant une âme nutritive *d'animal* en puissance<sup>69</sup>. Dire que l'embryon vit la vie des plantes n'exclut donc pas qu'il soit dès le début un animal en puissance ; dire qu'il vit « comme une plante » ne signifie pas qu'il soit une plante ; *in utero*, l'âme nutritive de l'animal est en acte *comme celle de la plante* (elle reçoit une nourriture déjà digérée), mais en puissance *comme celle de l'animal* (l'embryon ne se déplace pas pour se procurer sa nourriture ni en général ne se nourrit *de lui-même*). S'il est vrai que l'animal reçoit la sensation *avant la naissance*, comme le confirme notre texte de la *GA* (V 1, 778b22), ce qui précède signifie donc que son âme nutritive reste en puissance tant qu'il n'est pas né (ou encore tant qu'il n'existe pas séparément de sa mère), alors que son âme sensitive a déjà atteint un certain degré d'actualité, puisque l'embryon *in utero* perçoit et se meut d'une certaine façon.

*Thèse 4 : Passer sa vie à dormir, c'est vivre la « vie des plantes ».*

On trouve dans des contextes éthiques une thèse un peu différente des deux précédentes selon laquelle passer sa vie à dormir, c'est « vivre comme une plante »

<sup>67</sup> Nous soulignons. Nous adoptons l'interprétation de Carraro 2017, en comprenant que le terme d'embryon désigne alors le nouveau-né, ce qui est facilité par le fait que c'est le cas dans certains contextes (au moins *PA* III 15, 676a16).

<sup>68</sup> *GA* II 3, 736b8-13 : Τὴν μὲν οὖν θρεπτικὴν ψυχὴν τὰ σπέρματα καὶ τὰ κήματα τὰ μῆπω χωριστὰ δῆλον ὅτι δυνάμει μὲν ἔχοντα θετέον, ἐνεργεία δ' οὐκ ἔχοντα πρὶν ἢ καθάπερ τὰ χωριζόμενα τῶν κημάτων ἔλκει τὴν τροφὴν καὶ ποιεῖ τὸ τῆς τοιαύτης ψυχῆς ἔργον· πρῶτον μὲν γὰρ ἅπαντ' ἔοικε ζῆν τὰ τοιαῦτα φυτόδ βίον.

<sup>69</sup> Nous ne pouvons pas envisager ici la question de l'origine des âmes nutritive et sensitive chez l'embryon. On a parfois considéré (à partir de *GA* II 5) que la femelle apportait l'âme nutritive (dans le sang menstruel), tandis que le mâle apportait l'âme sensitive (dans la chaleur du souffle ou *pneuma* contenu dans la semence). Comme le montrent les passages cités de la *GA* (et comme le suggère déjà la définition de l'âme en *DA* II 3, 415a1-11), ces deux âmes *chez l'animal* ne sont pas réellement séparables, de sorte qu'elles ne peuvent être apportées par deux instances distinctes et séparées, puis réunies comme deux puissances indépendantes. Nous suivons sur ce point Connell 2016, 172-177.



et même comme les petits enfants ou les embryons dans le ventre de leur mère<sup>70</sup>. Cette fois, le sommeil est attribué sans qualification particulière, non seulement aux embryons et aux petits enfants, mais aussi aux plantes et ce en dépit de la Thèse 1 (et de notre Thèse 5). Mais il faut interpréter cette thèse en contexte : la comparaison vise un effet rhétorique et éthique ; c'est une hyperbole qui a pour fonction de faire honte à ceux qui pensent que le bonheur consiste dans le sommeil, nous y reviendrons plus bas.

*Thèse 5 : Ni les plantes ni les embryons ne dorment au sens propre.*

On trouve enfin dans notre texte une Thèse intermédiaire entre nos Thèses 1 et 4 selon laquelle les plantes ont bien une sorte de sommeil (« une affection analogue à un sommeil sans réveil ») ainsi que les embryons. Du point de vue du problème de l'animation de l'embryon et au regard de la Thèse 3, ce qui nous intéresse maintenant est le fait qu'Aristote identifie une période spécifique dans la vie de l'embryon : en effet, pendant une certaine période, jusqu'à l'apparition en lui de la sensation *in utero*, l'embryon possède une affection qui est « semblable au sommeil ». Dans ce contexte, Aristote peut affirmer que l'embryon mène la vie d'une plante non en raison de son mode d'alimentation (Thèse 3), mais en raison de la nature de son sommeil : il ne dort pas du sommeil de l'animal mais plutôt d'un sommeil intermédiaire entre celui de l'animal adulte et celui de la plante (sans réveil), sans que l'on puisse dire cependant que cette dernière dorme *stricto sensu*. Comme on l'a vu, tant que l'embryon ne perçoit pas, il vit donc dans une disposition qui ressemble au sommeil. Mais la vie de l'embryon *in utero* n'est pas réductible à ce sommeil. Le témoignage des *Dissections* et le cas des ovipares montrent que les embryons sont éveillés et ont des mouvements, ce qui doit donc faire penser qu'à un certain moment ils ont aussi des phases de sensation, et sont dorénavant soumis à l'alternance de la veille et du sommeil<sup>71</sup>. Pourtant, comme Aristote le montre dans la quatrième partie de notre texte, même alors cette alternance comporte des traits spécifiques chez l'embryon et le nouveau-né. L'intérêt témoigné par Aristote pour cette phase du développement constitue une des originalités de notre texte, que nous allons maintenant examiner.

<sup>70</sup> *EE* I 5, 1216a3-9 : [...] καὶ γὰρ ταῦτα κατὰ τὴν πρῶτην ἐν τῇ μητρὶ γένεσιν πεφυκότα μὲν διατελεῖ, καθεύδοντα δὲ τὸν πάντα χρόνον ; *EN* X 6, 1176a34 et X 8, 1178b18-20, avec la référence à Endymion plongé dans un sommeil sans fin.

<sup>71</sup> Voir *GA* II 3, 736a35-b3 et II 6, 743b26 ; voir aussi *Pol.* VII 16, 1335b22-26 : « il faut poser une limite numérique à la procréation, et si des couples conçoivent en outrepassant cette limite, il faut pratiquer l'avortement avant que le fœtus ait reçu la sensibilité, c'est-à-dire la vie. Car si cette pratique est impie ou non, cela sera tranché par le critère de la sensation, c'est-à-dire de la vie (τὸ γὰρ ὄσιον καὶ τὸ μὴ διωρισμένον τῇ αἰσθήσει καὶ τῷ ζῆν ἔσται). » (Traduction P. Pellegrin, Flammarion) Ce dernier texte a été particulièrement discuté dans le contexte des débats sur le droit de l'avortement dans l'Antiquité. Voir récemment Panidis 2015 avec un état de la bibliographie. En *DA* II 5, 417b16-18, Aristote n'exclut pas que la puissance sensitive (*aisthêtikon*) soit formée avant la naissance, puisque justement le premier changement a lieu sous l'effet du père, mais il précise que, une fois né, l'animal possède une capacité de sentir qui est analogue à la puissance seconde que constitue la science.

## L'HABITUDE DE PERCEVOIR EN DORMANT

Ainsi, les âmes nutritive et sensitive ne se développent pas exactement l'une *après* l'autre : la Thèse 3 conduit à considérer que l'embryon, tant qu'il n'est pas « séparé », ne dépasse pas la possession de l'âme nutritive *en puissance*, parce que, faute de pouvoir se nourrir lui-même, il n'en fait jamais usage *comme un animal*, mais comme une plante qui absorbe une nourriture déjà digérée par la mère, du sang ou son analogue, dans le cas de l'embryon ; de son côté, le texte de *GA V 1* montre qu'Aristote distingue deux étapes dans le développement de la vie sensitive : la phase initiale est celle d'un sommeil « éveillable » (au contraire de celui de la plante) mais qui n'est pas un sommeil au sens propre car il ne correspond pas encore à une impuissance de la sensation (puisque cette dernière n'est pas encore apparue) – c'est notre Thèse 5 ; à cette première phase succède une deuxième où cette fois veille et sommeil alternent, ce qui devrait faire supposer une alternance correspondante dans l'activité de la sensation. Aristote précise cependant que ce n'est pas encore le cas. En effet, l'existence de cette deuxième phase (attestée à partir de 779a4, au début de la partie 4 de notre traduction en annexe) fait penser qu'Aristote reconnaît que l'âme sensitive de l'embryon est activée d'une certaine façon *in utero*, et ce alors même que l'âme nutritive ne fonctionne pas encore (en acte) comme celle d'un animal<sup>72</sup>. Cependant, cette activité de l'âme sensitive *in utero* se fait d'une manière très particulière, tout comme celle du nouveau-né : les phases d'éveil sont très brèves et surtout veille et sommeil sont intimement confondues, ce qui fait penser que cette deuxième phase ne permet pas encore une activité complète de l'âme sensitive.

Cette deuxième phase de la vie *in utero* est très proche de celle qui caractérise le début de la vie du nouveau-né. Elle constitue l'objet de la quatrième et dernière partie de notre texte. Aristote s'y montre attentif aux phénomènes, sans chercher à les réduire à un cadre théorique. Trois éléments nous retiendront dans cette dernière partie : (1) au début et à la fin de ce passage (779a4-7 et 23-26), l'explication du sommeil de l'embryon et du nouveau-né par l'orientation de la croissance (vers le haut) ; (2) la référence aux discussions hippocratiques sur les périodes de croissance de l'embryon et de l'enfant ; (3) enfin, la description du sommeil paradoxal de l'embryon et du nouveau-né.

(1) Le sommeil des embryons et des nouveau-nés est un effet mécanique du fait que leur croissance « réside dans la partie supérieure » de leur corps »<sup>73</sup>. Aristote se réfère ici (779a6-7) à un passage du traité *Du sommeil* (457a4-10, 17-21) où il examine

<sup>72</sup> Nous rejoignons ici Connell 2020, 75.

<sup>73</sup> Sur l'ordre de la formation des parties, voir de même *GA II 6*, 743b18-32, 744a18-744b11 : le cœur, puis les parties supérieures proches de la tête ; voir de même *GA IV 9* sur la position de l'embryon à la naissance et le fait qu'il se présente normalement toujours par le bas, en raison du poids de la tête.

les facteurs qui favorisent le sommeil et confirment l'explication générale qu'il a donnée. Parmi ces facteurs, figure le « premier âge » (*hê prôtê hêlikia*, 457a3-4). L'explication est sans doute la suivante : la morphologie des humains à la naissance est, on l'a vu, celle d'un nain, avec une partie supérieure plus grande et plus pesante que la partie inférieure ; la croissance de l'embryon commence donc par le haut du corps ; cela signifie que la nourriture (déjà soumise à la coction) se porte d'abord vers le haut du corps à travers les veines ; l'exhalaison produite par cette nourriture sanguine chaude, en retombant sur le cœur une fois refroidie par le cerveau, est cause du sommeil. Si la première enfance est un état aggravant, c'est, peut-on penser, parce que la nourriture elle-même se porte vers le haut afin de faire croître les parties supérieures, ce qui a mécaniquement pour effet que l'exhalaison qui l'accompagne est plus importante et retombe en d'autant plus grande quantité sur le cœur, siège de la perception, dont l'impuissance définit le sommeil. Ce qui caractérise le premier âge est donc le fait que la croissance ne cessant de se faire vers le haut, l'organe central de la perception est immobilisé de manière quasiment continue<sup>74</sup>. L'orientation de la croissance est donc la cause mécanique du sommeil des embryons mais aussi des nouveau-nés et c'est l'effet conjugué de l'évolution de cette croissance vers le bas (779a21-23), du développement des organes sensoriels et du renforcement de l'organe sensoriel premier (le cœur) qui conduit Aristote à distinguer plusieurs types de sommeil, au moins trois : un premier antérieur à l'alternance veille/sommeil (chez l'embryon), un deuxième qui constitue l'état quasi constant de l'embryon et du nouveau-né mais qui alterne avec de brèves phases de veille, et un troisième qui caractérise l'être adulte.

(2) Revenons à cette deuxième phase. Aristote attire l'attention sur le fait que les nouveau-nés vivent pendant un certain temps comme des embryons, « par habitude » (*dia synêtheian*, 779a20). Autrement dit, ils sont nés et séparés de leur mère, mais continuent de vivre comme dans la matrice *du point de vue de leur vie sensorielle* (et non nutritive, puisque, séparés, ils doivent se nourrir par eux-mêmes)<sup>75</sup>. Il y a donc une phase où les embryons et les nouveau-nés mènent un même genre de vie. On l'a vu, notre passage indique que les embryons sont éveillés dans la matrice et ont des mouvements (779a7-10). Aristote le confirme avec quelques détails en *HA VII 3*,

<sup>74</sup> On ne peut pas exclure qu'Aristote utilise aussi une autre explication (qui n'est pas incompatible) selon laquelle le sommeil et l'immobilisation de la perception ont pour cause le poids de la partie supérieure sur le cœur, siège de la sensation (cf. la référence au poids en *V 1*, 779a5 et le texte cité *supra* n. 22, *De la mémoire*, 453a32-b8). Le sommeil est aussi défini comme une « compression » (*katalepsis*, 458a29) de l'organe sensoriel premier. – On notera par ailleurs que, selon le traité *Du sommeil*, les embryons sont « au départ » au repos dans la matrice (457a20-21), mais la précision apportée par le *to prôton* permet de penser que cette immobilité laisse progressivement place aux brefs mouvements mentionnés dans notre de texte de *GA V 1*.

<sup>75</sup> On se reportera à *GA IV 8* sur la lactation.

583b2-9, en demandant de ne pas donner trop d'« exactitude » aux termes définis : un premier mouvement a lieu chez les embryons mâles vers le 40<sup>e</sup> jour du côté droit et vers le 90<sup>e</sup> jour chez les embryons femelles du côté gauche (de la matrice)<sup>76</sup>. Concernant la vie du nouveau-né, notre passage de *GA V 1* reprend et complète une matière déjà exposée dans un chapitre parallèle de *HA VII 10*, 587b5-11 :

Τὰ δὲ παῖδιά ὅταν γένωνται, τῶν τετραράκοντα ἡμερῶν ἐγρηγορότα μὲν οὔτε γελᾷ οὔτε δακρύει, νύκτωρ δ' ἐνίοτε ἄμφω οὐδὲ κινιζόμενα τὰ πολλὰ αἰσθάνεται, τὸ δὲ πλεῖστον καθυδραίνει τοῦ χρόνου. Ἀἰξάνομενον δ' αἰεὶ εἰς τὸ ἐγρηγορεῖν μεταβάλλει μᾶλλον καὶ ἐνυπνιαζόμενον δῆλον μὲν γίνεται, μνημονεύει δ' ὀψὲ τὰς φαντασίας.

Les petits enfants, une fois qu'ils sont nés, pendant quarante jours, ne rient ni ne pleurent quand ils sont éveillés, alors que la nuit ils font quelquefois les deux. Si on les chatouille, beaucoup ne sentent rien et ils dorment la plus grande partie du temps. Mais quand il grandit, l'enfant change en restant plus longtemps éveillé. Et il devient évident qu'il rêve, mais il ne se souvient de ses songes que plus tard<sup>77</sup>.

Aristote souligne dans ce texte une double contradiction au regard de la vie sensitive de l'adulte : (i) les rires et les pleurs ont lieu pendant le sommeil et non quand l'enfant est éveillé ; (ii) le rire ne peut être suscité par une cause extérieure (par un chatouillement), mais se produit tout seul (et sans cause apparente, puisque la nuit). Aristote est sans doute tributaire d'informations recueillies dans la tradition médicale, en particulier concernant la référence aux 40 jours<sup>78</sup>. Mais le phénomène

<sup>76</sup> Voir *GA IV 6*, notamment 775a16-18, sur l'explication de la différence de rythme de croissance chez la femelle et le mâle : la croissance embryonnaire consistant dans une différenciation des organes et cette dernière dépendant du degré de chaleur de l'embryon, l'embryogénèse est plus lente chez les embryons femelles car ces dernières ont moins de « chaleur psychique » ou « vitale » que les embryons mâles. – Par ailleurs, la latéralisation du fœtus dans la matrice (à droite pour les mâles et à gauche pour les femelles) est ancienne (Parménide, 28B17 DK) et se rencontre notamment dans la collection hippocratique (cf. *Aphorismes*, V 48). Aristote fait une critique du rôle *causal* attribué au latéralisme dans la définition du sexe de l'embryon, notamment chez Anaxagore (cf. *GA IV 1*, 765a3-21).

<sup>77</sup> Nous citons la traduction de P. Pellegrin (2017). Le texte témoigne de l'intérêt pour le décompte par « tessaracontades » ou quarantaines, dont le rôle est souligné avant la naissance (*HA VII 3*) et après. Les 40<sup>e</sup> jours après la conception ou après la naissance sont tenus pour « cruciaux ». On pourra se reporter à Hippocrate *Le fœtus de sept mois* (Littre, 9, 51-55), Censorinus (*Le Jour natal*, 11, 7) ou Plinie, *Histoire naturelle*, VII 3. – L'existence de variations chez Aristote sur l'âge auquel commencent les rêves a été soulignée. Ce passage de *HA VII 10* est le seul dans lequel Aristote attribue le rêve à des enfants, mais le verbe (*dèlon men ginetai* « il devient évident ») permet de penser qu'il ne s'agit pas de très jeunes enfants. Ailleurs, en *HA IV 10*, 537b13-16, Aristote refuse le rêve aux « jeunes enfants » et considère qu'il ne survient pas avant 4 ou 5 ans, ce qui pourrait être compatible avec notre texte de *HA VII 10* (de même *Des rêves*, 461a10-13 et 462b4-5). Par conséquent ni les embryons ni les très jeunes enfants n'ont de rêves, ce qui confirme que ce qui est cause de leurs réactions de plaisir ou de peine n'est pas le rêve mais une sensation *sui generis* éprouvée dans le sommeil.

<sup>78</sup> On retrouve le même constat dans le texte cité *supra* du *Fœtus de sept mois* (les enfants ne rient sous l'effet d'une excitation qu'après 40 jours).

du rire en apparence spontané est remarquable pour Aristote dans la mesure où il observe également que seul l'être humain, en vertu de la finesse de sa peau, est chatouilleux<sup>79</sup> ; le nouveau-né rit donc apparemment sans cause.

(3) Ce n'est pas la référence aux données traditionnelles d'origine médicale (sur l'exactitude desquelles Aristote met en garde, on l'a vu) qui nous arrêtera ici mais la différence entre le texte de *HA* VII 10 et celui de *GA* V 1. Elle illustre la distinction reconnue généralement entre le moment du rassemblement du matériel pré-démonstratif de *HA* et le moment explicatif ou causal des autres traités zoologiques (*PA* et *GA* notamment)<sup>80</sup>. Ce qui frappe en effet est la manière dont Aristote cherche en *GA* V 1 à expliquer par des comparaisons le phénomène paradoxal de la vie du nouveau-né simplement mentionné en *HA*. Le nouveau-né mène une vie inversée au regard des principes de l'analyse aristotélicienne du sommeil : il manifeste des actes propres à la veille (rire et pleurer) *en dormant*, mais il ne réagit pas aux excitations, quand il est éveillé, alors même que la sensibilité aux chatouillements est un propre de l'être humain. Comme le dit Aristote plus loin en *GA* V 1 (779a20-21), les nouveau-nés perçoivent (et donc vivent de cette vive sensitive) pendant le sommeil. Aristote propose trois comparaisons pour comprendre le phénomène ou lui retirer autant que possible son caractère contradictoire. C'est plutôt la première de ces observations qui retient l'intérêt d'Aristote : comment se fait-il que les nouveau-nés manifestent des caractères extérieurs de plaisir et de peine alors qu'ils dorment ? (1) Première explication (779a12-13) : de manière générale, les animaux ont des perceptions même en dormant ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce soit le cas chez les nouveau-nés ; (2) c'est notamment le cas des rêves (779a14) ; (3) mais aussi des somnambules (779a16-19) dont le type de perception n'est pas celui du rêve. La perception dans le sommeil du petit enfant n'est donc pas un phénomène sans exemple et relève d'une possibilité reconnue (*cf.* la première explication), mais elle ne correspond ni au cas des rêves ni au somnambulisme.

Aristote décrit le somnambule dans un bref passage du traité *Du sommeil* (456a25-26) comme celui qui accomplit beaucoup d'actions propres à l'état éveillé (*πολλὰ ἐγρηγορικά*) en dormant « mais non sans une image et une certaine sensation » (*οὐ μέντοι ἄνευ φαντάσματος καὶ αἰσθήσεως τινος*)<sup>81</sup>. Aristote précise donc que les actes des somnambules s'accompagnent d'une « image » (*phantasma*) et d'une « sorte de

<sup>79</sup> *PA* III 10, 673a7-8.

<sup>80</sup> Voir sur ces deux étapes, par exemple, Lennox 2001b.

<sup>81</sup> 456a24-27 : *κινούνται δ' ἔνιοι καθεύδοντες καὶ ποιοῦσι πολλὰ ἐγρηγορικά, οὐ μέντοι ἄνευ φαντάσματος καὶ αἰσθήσεως τινος· τὸ γὰρ ἐνύπνιον ἔστιν αἴσθημα τρόπον τινά· λεκτέον δὲ περὶ αὐτῶν ὕστερον*. On peut comprendre qu'Aristote parle dans la première phrase (a) de ceux qui font dans leur rêve, en dormant, des actions propres à l'éveil ou bien (b) des somnambules qui se meuvent en dormant et accomplissent des actions caractéristiques de l'éveil. Nous suivons (avec Gallop 1996, 130) la seconde interprétation qui identifie aussi le phénomène du somnambulisme dans ce passage. – En dépit de l'annonce d'Aristote de reprendre ce problème ailleurs, nous ne possédons pas d'autres textes sur le sujet.

perception » (*aisthêsis*), perception qui est rapprochée du rêve dans la phrase suivante (« en effet, le rêve est d'une certaine façon le résultat d'une perception, *aisthêma* »), ce qui signifie que le genre d'image présent à l'âme du somnambule est également une sorte de rêve (puisqu'il dort) sans en être exactement un ; l'image ou la perception du somnambule n'est ni exactement un rêve (alors même qu'il dort), ni exactement la sensation ou l'image de l'homme éveillé (alors même qu'il se comporte comme un être éveillé)<sup>82</sup>. Au contraire du somnambule, le nouveau-né n'a pas les yeux ouverts et il ne se déplace pas ; il dort les yeux fermés mais il manifeste des signes de plaisir ou de peine et donc une activité en arrière-plan de l'âme sensitive. S'il rit ou pleure, c'est qu'en dormant, il possède des perception agréables ou désagréables, qui ne relèvent pas des rêves. Ainsi, l'activité sensitive dans le sommeil du nouveau-né n'est pas exactement comparable au phénomène du somnambulisme. La perception dans le sommeil du nouveau-né conduit donc Aristote à envisager une indépendance entre l'éveil et la sensation : le nouveau-né perçoit en dormant mais ne perçoit pas éveillé. C'est comme une ignorance de la veille (*ὥσπερ ἀνεπιστήμονα τοῦ ἐγρηγορέναι*, 779a19-20) qui le conduit à percevoir en dormant, ignorance qui ne se dissipera finalement que par le changement progressif d'orientation de leur croissance. Le nouveau-né ne sait pas ce qu'est être éveillé et perçoit donc en dormant.

Si la perception des nouveau-nés déjoue les principes généraux qui guident la définition du sommeil, elle trouve finalement sa place dans les analyses aristotéliennes. Dans la suite de notre texte de *GA V 1*, en effet, la fin du traité *Des rêves* reconnaît son existence, même chez l'adulte. Sous l'effet de sa croissance vers le haut et sur la lancée de la vie qui fut la sienne *in utero*, le nouveau-né perçoit quelque chose qui le fait rire ou pleurer tout en dormant, alors même que le chatouillement quand il est éveillé ne produit chez lui aucune réaction. Il est impossible que l'acte de perception se produise « au sens propre et absolu du terme » pendant le sommeil<sup>83</sup> et pourtant le nouveau-né perçoit en dormant. Par conséquent, il doit « percevoir », non pas « au sens propre et absolu », mais d'une certaine façon, et, de même, chez lui sommeil et veille existent non « absolument », mais « d'une certaine façon ». Les perceptions du nouveau-né (éprouvées dans le sommeil, distinctes des rêves et suscitant une réaction motrice) rejoignent en effet la série des « images » (*phantasmata*) qui, chez l'adulte, se présentent dans le sommeil sans s'identifier aux rêves : une perception affaiblie, comme lointaine, de sons, de lumières, de saveurs ou de contacts atteint le dormeur au cœur de son sommeil sans pourtant le réveiller ; parfois même, rapporte Aristote, le dormeur répond à une question posée<sup>84</sup>. Ce qui garantit qu'il ne

<sup>82</sup> Voir aussi Hubert 1999, 89. – On pourra se reporter à Thörnqvist 2016 pour une étude de la manière dont les commentateurs latins du XIII<sup>e</sup> siècle ont tenté de rendre la description du somnambulisme que l'on trouve dans *Du sommeil*, 456a24-27 compatible avec la définition du sommeil comme « immobilisation de la sensation ».

<sup>83</sup> *Du sommeil*, 454b13-15 ; 455a9.

<sup>84</sup> Voir *Des rêves*, 462a18-31 : dans ce passage qui conclut le traité, l'objet d'Aristote est de distinguer

s'agit pas de rêves est que, selon Aristote, le dormeur reconnaît l'objet de ces perceptions au réveil (le dormeur qui se réveille reconnaît le chant du coq ou l'aboiement qu'il a entendu pendant son sommeil, comme s'il avait entendu ces bruits en étant éveillé)<sup>85</sup>. Comme le dit Aristote pour conclure : « avec la veille et le sommeil, il peut se faire que l'un existe absolument, tandis que l'autre existe seulement *d'une certaine manière* »<sup>86</sup>. L'opposition tranchée dont l'analyse était partie au début du traité *Du sommeil* se trouve encore une fois modalisée et remise en cause : si l'on peut être pleinement éveillé « au sens propre » et percevoir, on peut aussi, la nuit venue, dormir « d'une certaine façon », en ayant la perception de bruits extérieurs, alors que le sommeil est, par définition, une « paralysie de la perception » ; de la même façon, il est possible, pour celui qui est éveillé « d'une certaine façon » de ne pas percevoir, ce qui est justement le cas des nouveau-nés, insensibles aux chatouillements. La vie du nouveau-né se situe donc résolument *avant* l'apparition de l'opposition tranchée entre veille et sommeil : le nouveau-né ne dort que « d'une certaine façon », ce qui explique qu'il perçoive en dormant et il n'est éveillé que « d'une certaine façon », ce pour quoi il ne sent rien des chatouillements alors même qu'il est éveillé. Mais la fin du traité *Des rêves* montre qu'Aristote étend cette modalisation de l'opposition entre veille et sommeil au cas de l'adulte. Les frontières si bien définies se déchirent. Il peut exister finalement une foule de cas où l'on perçoit en dormant et où l'on ne sent rien alors que l'on est éveillé. La perception n'est plus discriminante entre ces deux états qui, dans certains cas, communiquent et empiètent l'un sur l'autre.

Une telle situation de « flou » n'est pas étrangère à la philosophie d'Aristote, attaché, en biologie notamment, à maintenir des ponts et des continuités<sup>87</sup>. Mais elle

des rêves au sens propre, les images perceptives qui peuvent apparaître dans le sommeil, car tout *phantasma* n'est pas un rêve. Aristote grossit donc la liste des perceptions éprouvées dans le sommeil pour bien montrer qu'elles sont des perceptions hypniques de choses réelles et non des images oniriques.

<sup>85</sup> *Des rêves*, 462a24-25.

<sup>86</sup> *Des rêves*, 462a26-27 : ἐνδέχεται γὰρ τοῦ ἐγρηγορέναι καὶ καθεῦδειν ἀπλῶς θατέρου ὑπάρχοντος θάτερόν πη ὑπάρχειν. Nous soulignons.

<sup>87</sup> Nous empruntons le terme de « flou » à l'article *Fuzzy Natures* de Lloyd (1996). – Aristote distingue classiquement trois étapes dans le développement des puissances psychiques (nutritive ou perceptive) : la simple capacité à posséder une puissance (puissance dite « première » par la tradition) ; la possession d'une puissance (puissance dite « seconde » ou encore acte premier), et l'usage de cette puissance (entéléchie ou acte second). Voir *DA* II 1, 412a22-26 ; II 5, 417a21-27 ; III 4, 429b5-9 ; *Phys.* VIII, 4, 255a30-b5. Voir à ce sujet notamment Burnyeat 2002. Une âme est définie comme une « entéléchie première » dont les exercices ponctuels (croître, percevoir, se mouvoir, penser) sont des actes seconds. Or ce que fait voir *GA* V 1 est, si l'on peut dire, le « feuilletage » des étapes du développement qui conduit à l'installation des puissances psychiques secondes. Ainsi, l'embryon (de l'animal) possède par définition la puissance première (celle qui le rend capable de posséder la perception) ; c'est à ce stade qu'il dort de ce sommeil sans réveil qui ressemble au sommeil ; puis, à un certain moment, l'embryon et le nouveau-né possèdent l'âme sensitive à l'état de puissance seconde ou acte premier, tout comme l'adulte. L'effort d'Aristote dans ce texte est de montrer les différences

n'est pas non plus irrémédiable : ce qui manque à l'embryon et au nouveau-né, dit Aristote, est de connaître ou d'avoir l'expérience de l'éveil (779a19-20 : *hōsper anepistēmōna tou egrēgorenai*<sup>88</sup>) ; ils n'ont jamais connu la veille au sens propre ; une fois la croissance de la partie supérieure achevée, il faut donc, pour l'être humain, apprendre l'éveil au sens absolu, autrement dit apprendre à vivre pleinement en acte et y prendre du plaisir. Notre propos revient à la Thèse 4 mentionnée plus haut. L'une des premières tâches d'Aristote dans ses *Éthiques* est d'écarter la tentation du sommeil : personne ne souhaiterait vraiment passer sa vie en dormant, comme l'embryon dans le ventre de sa mère ou le petit enfant<sup>89</sup>. A la fin de l'*Apologie*, Socrate rappelle la force de cette tentation du néant, d'un sommeil « dépourvu de sensation, même en rêve » (40C9). Le Grand Roi compterait peu de jours et de nuits meilleurs que cela. Il faut donc progressivement apprendre le plaisir de l'éveil. Toute la philosophie d'Aristote montre que, pour l'être humain, c'est celui de l'esprit : vivre véritablement, être vraiment éveillé, c'est penser<sup>90</sup>. Si le sommeil et la veille peuvent se dire de plusieurs façons, il faut apprendre à vivre chacune de ces affections séparément et dans leur sens propre : chasser les perceptions du sommeil et surtout chasser l'inconscience et l'insensibilité de la veille, car « il ne faut pas agir et parler comme ceux qui dorment »<sup>91</sup>.

dans la manière de posséder cette capacité seconde, autrement dit dans la manière de posséder l'âme sensitive. L'embryon, le nouveau-né et l'adulte ne la possèdent pas de la même manière, alors que, d'un point de vue ontologique, c'est la même puissance seconde. Aristote est bien conscient qu'il y a plusieurs manières de posséder une puissance seconde. En *GA* II 1, 735a9-10, pour faire comprendre les degrés d'animation de la semence et de l'embryon, il utilise la différence entre le géomètre qui dort et le géomètre éveillé ; en *EN* VII 5, 1147a10-14, dans le cadre de l'analyse de l'intempérance, il distingue la possession de la science chez l'homme qui dort, qui est ivre ou encore fou. Il peut exister plus ou moins d'obstacles entre la possession de la puissance et l'usage, entre la puissance et l'acte. Le mode de perception de l'embryon et du nouveau-né se situe sur cette échelle.

<sup>88</sup> L'emploi de l'adjectif *anepistēmōn* chez Aristote montre que le terme désigne un défaut de connaissance ou d'expérience. Le substantif est utilisé dans le cas des jeunes abeilles (*HA* IX 40, 626b4). Voir Bonitz 56a24-29.

<sup>89</sup> Voir aussi *Protreptique*, fr. 101 Düring.

<sup>90</sup> *Protreptique*, fr. 83-85 Düring ; *Met.* Λ 7, 1072b14-15 ; *EN* IX 9, 1170a16-19 ; *Du sommeil*, 455b16-25.

<sup>91</sup> Héraclite, 22B73 DK : οὐ δὲ ὥσπερ καθ'ἑδόντας ποιεῖν καὶ λέγειν. Aristote retrouve jusqu'à un certain point le jeu héraclitéen sur la confusion du sommeil et de la veille chez les humains. Voir 22B1 DK : τοὺς δὲ ἄλλους ἀνθρώπους λανθάνει ὀκόσα ἐγερθέντες ποιῶσιν, ὅκωσπερ ὀκόσα εὔδοντες ἐπιλανθάνονται : « Mais les autres hommes ignorent tout ce qu'ils font éveillés, comme tout ce qu'ils oublient en dormant » (traduction de Laks dans Laks 2015). Sur cette philosophie du sommeil et de la veille, voir Carrique 2002.



## BIBLIOGRAPHIE

- Aristotelis de somno et vigilia liber* [...], ed. H. J. Drossaart Lulofs, Leiden, 1943.
- Aristote, *Petits traités d'Histoire naturelle*, Traduction inédite, introduction, notes et bibliographie par P.-M. Morel, Paris, 2000.
- Aristote, *Histoire des animaux*, Traduction, introduction, notes, bibliographie et index par P. Pellegrin, Paris, 2017.
- Jean Philopon (Michel d'Éphèse), *In libros de Generatione animalium commentaria*, ed. M. Hayduck, *Commentaria in Aristotelem Graeca*, 14.3, Berlin, 1903.
- Porphyre, *Sur la manière dont l'embryon reçoit l'âme*, études d'introduction par M.-H. Congourdeau, L. Brisson, G. Aubry, B. Collette-Dučić, V. Boudon-Millot et T. Dorandi. Texte grec révisé par T. Dorandi. Traduction française par L. Brisson, F. Hudry, B. Collette-Dučić, J. Lacrosse, G. Aubry, E. Bermon, S. Toulouse, M.-H. Congourdeau et S. Roux. Traduction anglaise par M. Chase, Paris, 2012.
- Porphyre, *To Gaurus On how embryos are ensouled and on what is in our power*, Translated by J. Wilberding, Londres/ New York, 2011.
- Besnier 1997 : B. Besnier, *L'âme végétative selon Aristote*, « Kairos » 9, 33-56.
- Brague 1988 : R. Brague, *Aristote et la question du monde, Essai sur le contexte cosmologique et anthropologique de l'ontologie*, Paris.
- Burnyeat 2002 : M. Burnyeat, *De anima* II 5, « Phronesis » 47, 8-90.
- Byl 1998 : S. Byl, *Sommeil et insomnie dans le Corpus Hippocraticum*, « Revue belge de philologie et d'histoire » 76/1, 31-36.
- Carbone 2011 : A. L. Carbone, *Représentation du corps et schématisation dans la biologie aristotélicienne*, Paris.
- Carraro 2017 : N. Carraro, *Aristotle's Embryology and Ackrill's Problem*, « Phronesis » 62/3, 274-304.
- Carrique 2002 : P. Carrique, *Rêve, vérité. Essai sur la philosophie du sommeil et de la veille*, Paris.
- Caston 1999 : V. Caston, *Aristotle's Two Intellects: A Modest Proposal*, « Phronesis » 44/3, 199-227.
- Code 2015 : A. Code, *The Matter of Sleep*, in D. Ebrey (ed.), *Theory and Practice in Aristotle's Science*, Cambridge, 11-45.
- Congourdeau 2007 : M.-H. Congourdeau, *L'Embryon et son âme dans les sources grecques* (VIe siècle av. J.-C. – Ve siècle apr. J.-C.), Paris.
- Connell 2016 : S. M., Connell, *Aristotle on Female Animals, A Study of the Generation of Animals*, Cambridge.
- Connell, A paraître : S. M., Connell, *The Female Contribution to Generation and Nutritive Soul in Aristotle's Embryology*, in G. Korobili et R. Lo Presti (eds.), *Nutrition and Nutritive Soul in Aristotle and Aristotelianism*, Berlin, 61-82.
- Dasen 1993 : V. Dasen, *Dwarfs in Ancient Egypt and Greece*, Oxford.
- Dasen 2013 : V. Dasen, *Becoming Human: From the Embryo to the Newborn Child*, in J. Evans Grubbs et T. Parkin (eds.), *Oxford Handbook of Childhood and Education in the Classical World*, Oxford, 17-39.
- Eijk 2005 : P. Van der Eijk, *Theoretical and Empirical Elements in Aristotle's Treatment of Sleep, Dreams and Divination in Sleep*, in *Medicine and philosophy in classical antiquity, Doctors and Philosophers on Nature, Soul, Health and Disease*, Cambridge, 169-205.

- Everson 2007 : S. Everson, *The De Somno and Aristotle's Explanation of Sleep*, « The Classical Quarterly » 57/2, 502-520.
- Falcon 2019 : A. Falcon, *Definition, Explanation, and Scientific Method in Aristotle's De Somno*, « Manuscrito » 42/4, 516-543.
- Falcon et Leunissen 2015 : A. Falcon et M. Leunissen, *The Scientific Role of Eulogos in Aristotle's Cael II 12*, in D. Ebrey (ed.), *Theory and Practice in Aristotle's Natural Science*, Cambridge, 217-240.
- Falcon et Gotthelf 2018 : A. Falcon et A. Gotthelf, 'One long argument?', *The Unity of Aristotle's Generation of animals*, in A. Falcon and D. Lefebvre (eds.), *Aristotle's Generation of Animals, A critical Guide*, Cambridge, 15-34.
- Gallop 1996 : Aristotle, *On Sleep and Dreams*, A Text and Translation with Introduction, Notes and Glossary by D. Gallop, Warmister.
- Gotthelf et Leunissen 2010 : A. Gotthelf et M. Leunissen, 'What's Teleology Got To Do With It?' *A Reinterpretation of Aristotle's Generation of Animals V*, « Phronesis » 55, 325-356.
- Gourinat 2008 : J.- B. Gourinat, *L'embryon végétatif et la formation de l'âme chez les stoïciens*, in L. Brisson, M.-H. Congourdeau, J.-L. Solère (eds.), *L'Embryon : Formation et animation, Antiquité grecque et latine, Tradition hébraïque, chrétienne et islamique*, Paris, 59-77.
- Gregorić 2007 : P. Gregorić, *Aristotle on the Common Sense*, Oxford.
- Hubert, 1999 : B. Hubert, *Veille, sommeil et rêve chez Aristote*, « Revue de Philosophie Ancienne » 17/1, 75-111.
- Hulskamp 2008 : M.A.A. Hulskamp, *Sleep and Dreams in Ancient Medical Diagnosis and Prognosis*, Thèse, Newcastle University.
- Laks 2015 : A. Laks, *Sommeils présocratiques*, in V. Leroux, N. Palmieri et Ch. Pigné (eds), *Le Sommeil, Approches philosophiques et médicales de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 30-50.
- Lefebvre 2018a : D. Lefebvre, *Dynamis, Sens et genèse de la notion aristotélicienne de puissance*, Paris.
- Lefebvre 2018b : D. Lefebvre, *Parts and Generation : The Prologue to the Generation of Animals and the Structure of the Treatise*, in A. Falcon and D. Lefebvre (eds.), *Aristotle's Generation of Animals, A critical Guide*, Cambridge, 35-55.
- Lefebvre, 2021 : D. Lefebvre, *Aristotle's Explanation of Multiparity*, in S. Foellinger (ed.), *Aristotle's Generation of Animals: A Comprehensive Approach*, Berlin.
- Lloyd 1996 : G. Lloyd, *Aristotelian Explorations*, Cambridge.
- Lennox 2001a : Aristotle, *On the Parts of Animals*, Translated with a Commentary, Oxford.
- Lennox 2001b : J. Lennox, *Between Data and Demonstration : The Analytics and the Historia Animalium*, in *Aristotle's philosophy of Biology, Studies in the Origins of Life Science*, Cambridge, 39-71.
- Leunissen 2017 : M. Leunissen, *From Natural Character to Moral Virtue in Aristotle*, Oxford.
- Liatsi 2000 : M. Liatsi, Aristoteles, *De Generatione Animalium*, Buch V, Einleitung und Kommentar, Trier.
- Lowe 1978 : M. Lowe, *Aristotle's De Somno and his Theory of Causes*, « Phronesis » 23/3, 279-291.
- Marelli, 1980 : C. Marelli, *Il sonno tra biologia e medicina in Grecia antica*, « Bolletino dell'Istituto di Filologia Greca dell'Università di Padova » 5, 123-28.
- Marelli, 1983 : C. Marelli, *Place de la Collection hippocratique dans les théories biologiques sur le sommeil*, in F. Lasserre et Ph. Mudry (eds.), *Formes de pensée dans la collection hippocratique*, Actes du IVe Colloque international hippocratique, Genève, 331-339.

- Moraux 1955 : P. Moraux, *A propos du νοῦς θύραθεν*, in *Autour d'Aristote*, Recueil d'études offertes à Mgr. A. Mansion, Louvain, 255-295.
- Morel 2008 : P.-M. Morel, *Démocrite et Aristote*, in L. Brisson, M.-H. Congourdeau, J.-L. Solère (eds.), *L'Embryon : Formation et animation*, Antiquité grecque et latine, Tradition hébraïque, chrétienne et islamique, Paris, 43-57.
- Morel 2011 : P.-M. Morel, *Perception et divination chez Aristote. Images oniriques et moteurs éloignés*, « *Antiquorum Philosophia. An international journal* » 5/2011, 31-49.
- Muskens 1943 : G. L. Muskens, *De vocis ANAIOΓIΛΑΣ significatione ac usu apud Aristotelem*, Groningue.
- Panidis 2015 : Y. Panidis, *Abortion in Aristotle: a mē hōsion act*, « *Revue de Philosophie Ancienne* » 33/1, 3-38.
- Pellegrin 1982 : P. Pellegrin, *La Classification des animaux chez Aristote, Statut de la biologie et unité de l'aristotélisme*, Paris.
- Ramnoux 2020 : C. Ramnoux, *La Nuit et les enfants de la nuit dans la tradition grecque*, Œuvres, I, Paris.
- Rashed 2004 : M. Rashed, *Agrégat de parties ou vinculum substantiale ? Sur une hésitation conceptuelle et textuelle du corpus aristotélicien*, in A. Laks et M. Rashed (eds.), *Aristote et le mouvement des animaux*, Dix études sur le *De motu animalium*, Villeneuve-d'Ascq, 185-202.
- Sprague 1977 : R. K. Sprague, *Aristotle and the Metaphysics of Sleep*, « *The Review of Metaphysics* » 31/2, 230-241.
- Thörnqvist 2016 : C.T. Thörnqvist, *Sleepwalking Through the Thirteenth Century: Some Medieval Latin Commentaries on Aristotle's De somno et vigilia 2.456a24-27*, « *Vivarium* » 54, 286-310.
- Wiesner 1978 : J. Wiesner, *The Unity of the De somno and the Physiological Explanation of Sleep*, in G.E.R. Lloyd et G.E.L. Owen (eds.), *Aristotle on Mind and the Senses*, Proceedings of the Seventh Symposium Aristotelicum, Cambridge, 241-79.
- Wilberding 2016 : J. Wilberding, *Embryology*, in G. L. Irby (ed.), *Companion to Greek Science, Medicine and Technology*, Londres, 329-342.

## ANNEXE

Aristote, *Génération des animaux*, V 1, 778b20-779a26. Le texte grec est celui de H.J. Drossaart Lulofs, Aristotelis *De generatione animalium*, Oxford, Clarendon Press, 1972 [1965]. Nous traduisons.

[1 : 778b20] πρῶτον μὲν οὖν ὅταν γένωνται τὰ παῖδιά πάντων, μάλιστα τῶν ἀτελ<ῆ τικτόντ>ων<sup>92</sup>, καθεύδειν εἴωθε διὰ τὸ καὶ ἐν τῇ μήτρᾳ, ὅταν λάβῃ πρῶτον αἴσθησιν, καθεύδοντα διατελεῖν.

[2 : 778b23] ἔχει δ' ἀπορίαν περὶ τῆς ἐξ ἀρχῆς γενέσεως πότερον ἐγρήγορσις ὑπάρχει τοῖς ζῴοις πρότερον ἢ ὕπνος.

[2a : 778b25] διὰ γὰρ τὸ φαίνεσθαι προοιούσης τῆς ἡλικίας ἐγειρόμενα μᾶλλον εὐλογον τοῦναντίον ἐν τῇ ἀρχῇ τῆς γενέσεως ὑπάρχειν, τὸν ὕπνον.

[2b : 778b27] ἔτι δὲ διὰ τὸ τὴν μετάβασιν ἐκ τοῦ μὴ εἶναι εἰς τὸ εἶναι διὰ τοῦ μεταξὺ γίνεσθαι· ὁ δ' ὕπνος εἶναι δοκεῖ τὴν φύσιν τῶν τοιούτων οἶον τοῦ ζῆν καὶ τοῦ μὴ ζῆν μεθόριον, καὶ οὔτε μὴ εἶναι παντελῶς ὁ καθεύδων οὔτ' εἶναι. τῷ γὰρ ἐγρηγορέναι τὸ ζῆν μάλιστα ὑπάρχει διὰ τὴν αἴσθησιν.

[3 : 778b32] εἰ δ' ἐστὶν ἀναγκαῖον ἔχειν αἴσθησιν τὸ ζῶον, καὶ τότε πρῶτόν ἐστι ζῶον ὅταν αἴσθησις γένηται πρῶτον, τὴν μὲν ἐξ ἀρχῆς διάθεσιν οὐχ ὕπνον ἀλλ' ὅμοιον ὕπνω δεῖ νομίζειν, ὅταν περ ἔχει καὶ τὸ τῶν φυτῶν γένος· καὶ γὰρ συμβέβηκε κατὰ τοῦτον τὸν

[1] Au commencement, il est habituel que, à leur naissance, tous les petits dorment, surtout chez ceux des animaux qui engendrent des êtres inachevés, parce que, dans la matrice aussi, quand ils acquièrent au départ la sensation, ils dorment tout le temps.

[2] Mais il y a une difficulté concernant le tout début de la génération : est-ce d'abord l'éveil qui appartient aux animaux ou bien le sommeil ?

[2a] En effet, comme, en avançant en âge, il est visible qu'ils sont plus éveillés, il est rationnel qu'au tout début de la génération, ce soit le contraire qui leur appartienne, le sommeil.

[2b] En plus, le passage de non-être à être se fait par un intermédiaire. Or le sommeil semble être de nature à relever de ce type de chose à la frontière entre vivre et ne pas vivre, et le dormeur semble ni absolument ne pas être ni être : en effet, par la sensation, c'est à l'être éveillé que vivre appartient surtout.

[3] Mais s'il est nécessaire que l'animal possède la sensation, c'est-à-dire qu'il commence d'être animal aussitôt que la sensation commence d'apparaître, il faut penser que la disposition initiale n'est pas le sommeil mais qu'elle est semblable au sommeil, une disposition du type justement de celle que le genre des plantes possède

<sup>92</sup> Avec Peck, Drossaart Lulofs adopte le texte de la traduction arabe.

χρόνον τὰ ζῶα φυτοῦ βίον ζῆν – τοῖς δὲ φυτοῖς ὑπάρχειν ὕπνον ἀδύνατον· οὐθεὶς γὰρ ὕπνος ἀνέγερτος, τὸ δὲ τῶν φυτῶν πάθος τὸ ἀνάλογον τῷ ὕπνῳ ἀνέγερτον –

[4 : 779a4] καθεύδειν μὲν οὖν τὰ ζῶα τὸν πλείω χρόνον ἀναγκαῖον διὰ τὸ τὴν αὐξήσιν καὶ τὸ βάρος ἐπικεῖσθαι τοῖς ἄνω τόποις (εἰρήκαμεν δὲ τὴν αἰτίαν τοῦ καθεύδειν τοιαύτην οὖσαν ἐν ἐτέροις)· ἀλλ' ὅμως ἐγειρόμενα φαίνεται καὶ ἐν τῇ μήτρᾳ (δῆλον δὲ γίγνεται τοῦτο ἐν ταῖς ἀνατομαῖς καὶ ἐν τοῖς ὄστοκοιμένοις), εἴτ' εὐθὺς καθεύδουσι καὶ καταφέρονται ἅλιν. διόπερ καὶ ἐξεληθόντα τὸν πολὺν διάγει χρόνον καθεύδοντα. Καὶ ἐγρηγορότα μὲν οὐ γελᾷ τὰ παιδία, καθεύδοντα δὲ καὶ δακρύει καὶ γελᾷ. συμβαίνουσι γὰρ καὶ καθεύδουσιν αἰσθήσεις τοῖς ζώοις, οὐ μόνον τὰ καλούμενα ἐνύπνια ἀλλὰ καὶ παρὰ τὸ ἐνύπνιον, καθάπερ τοῖς ἀνίσταμένοις καθεύδουσι καὶ πολλὰ πράττουσιν ἄνευ τοῦ ἐνυπιάζειν. εἰσὶ γὰρ τινες οἱ καθεύδοντες ἀνίστανται καὶ πορεύονται βλέποντες ὥσπερ ἐγρηγορότες. τούτοις γὰρ γίγνεται τῶν συμβαινόντων αἰσθησις, οὐκ ἐγρηγορόσι μὲν, οὐ μέντοι ὡς ἐνύπνιον. τὰ δὲ παιδία εἰοίκασιν, ὥσπερ ἀνεπιστήμονα τοῦ ἐγρηγορέναι, διὰ συνήθειαν ἐν τῷ καθεύδειν αἰσθάνεσθαι καὶ ζῆν. προϊόντος δὲ τοῦ χρόνου καὶ τῆς αὐξήσεως εἰς τὸ κάτω μεταβαίνουσης ἐγείρονται τε μᾶλλον ἤδη καὶ τὸν πλείω χρόνον οὕτω διάγουσιν. μᾶλλον δὲ τῶν ἄλλων ζῶων ἐν ὕπνῳ τὸ πρῶτον διατελοῦσιν· ἀτελέστατα γὰρ γενῶνται τῶν τετελεσμένων καὶ τὴν αὐξήσιν ἔχοντα μάλιστα ἐπὶ τὸ ἄνω μέρος τοῦ σώματος.

aussi. Et il arrive en effet que, pendant ce temps, les animaux mènent la vie d'une plante. Mais il est impossible que le sommeil appartienne aux plantes : en effet, il n'existe aucun sommeil sans réveil, or l'état des plantes est ce qui est analogue à un sommeil sans réveil.

[4] Il est donc nécessaire que les animaux passent davantage de temps à dormir à cause du fait que la croissance et le poids résident dans les régions supérieures (nous avons indiqué ailleurs que telle était la cause du sommeil) ; et quoiqu'il soit visible que dans la matrice aussi ils sont éveillés (c'est évident dans les *Dissections* et chez les ovipares), aussitôt après ils s'endorment et de nouveau s'inclinent ; c'est bien pourquoi, une fois sortis de leur mère, ils passent beaucoup de temps à dormir. Et quand ils sont éveillés, les petits ne rient pas, tandis qu'ils pleurent et rient quand ils dorment. C'est qu'en effet il parvient des sensations aux animaux même quand ils dorment, non seulement ce qu'on appelle des rêves mais aussi au-delà du rêve, comme chez ceux qui, tout en dormant, se lèvent et font beaucoup de choses sans rêver, car il y a des gens qui se lèvent tout en dormant et se déplacent les yeux ouverts, comme s'ils étaient éveillés. Ils ont la sensation de ce qui se passe sans être éveillés ni pour autant que ce soit comme un rêve. Et les petits, comme s'ils ignoraient ce qu'est être éveillé, ont l'air, parce qu'ils en ont gardé l'habitude, d'avoir des sensations et de vivre dans leur sommeil. Avec le temps, la croissance progressant vers le bas, ils s'éveillent désormais davantage et passent plus de temps ainsi. Au départ, ils passent plus de temps à dormir que les autres animaux, car, parmi les animaux achevés, ce sont eux qui naissent les plus inachevés et avec une croissance située principalement dans la partie supérieure du corps.

## Table des Matières

### L'HÉRITAGE ARISTOTÉLICIEEN

Françoise GRAZIANI	
<i>Lire Aristote aujourd'hui : l'interdisciplinarité et ses enjeux</i>	3
Pierre PELLEGRIN	
<i>De la tradition aristotélicienne</i>	19
Michel CRUBELLIER et Julie JOURNEAU	
<i>Le système des sciences aristotélicien</i>	27
Catherine DALIMIER	
<i>L'Ars critica de Jean Le Clerc d'Amsterdam, une herméneutique anti-scolastique et aristotélicienne</i>	45

### CONNAÎTRE LA NATURE

Monte Ransome JOHNSON	
<i>Why did Aristotle invent the material cause ? The early development of the concept of hê hylê</i>	59
Tomas CALVO	
<i>Physique et ontologie dans le projet métaphysique et épistémologique d'Aristote</i>	87
Annick JAULIN	
<i>L'analogie des principes : physis et tekhnè chez Aristote</i>	97
Pierre PELLEGRIN	
<i>Aristote biologiste : un précurseur ?</i>	115
Victor GOMEZ PIN	
<i>A Further Review on the Implications of Quantum Postulates for Aristotelian Natural Philosophy</i>	133
Demetra SFENDONI-MENTZOU	
<i>Aristotle's Conception of physis and its Relevance to the Contemporary World-View</i>	145

## COMPRENDRE L'HUMAIN

David LEFEBVRE <i>Aristote sur le sommeil de l'embryon et du nouveau-né (GA V 1, 778b20-779a26)</i>	167
Victor CASTON <i>Aristote et l'unité de la psychologie : comment diviser l'âme</i>	199
Refik GÜREMEN <i>La philosophie comme art dans le Protreptique d'Aristote</i>	231
Thornton LOCKWOOD <i>Aristote et l'autre non-Grec</i>	249
Françoise GRAZIANI <i>Bien vivre selon la nature : quel choix de société ?</i>	263
Bibliographie générale	285
Index des auteurs cités : auteurs anciens (Antiquité-XVI <sup>e</sup> siècle)	299
Index des auteurs cités : auteurs modernes (XVII <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles)	301
Index des passages d'Aristote cités	303
Index thématique	309
Notices biographiques et résumés	317







*Sophia*

Studi interdisciplinari sul mondo antico

Collana fondata e diretta da  
ELISABETTA BERARDI, MARIA PAOLA CASTIGLIONI,  
MARIE-LAURENCE DESCLOS, PAOLA DOLCETTI

ISSN 2704-8810

1. *Aristotele citatore o la riappropriazione da parte della filosofia dei discorsi di sapere anteriori – Aristote citateur ou la réappropriation par la philosophie des discours de savoir antérieurs*, a cura di Elisabetta BERARDI, Maria Paola CASTIGLIONI, Marie-Laurence DESCLOS, Paola DOLCETTI, 2020, pp. VIII-564. 978-88-3613-096-2



Finito di stampare nel dicembre 2020  
da Logo S.r.l. in Borgoricco (PD)  
per conto delle Edizioni dell'Orso

